

18 Juin 1990 lo de résolutios ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LABELLE MUNICIPALITÉ DE LABELLE

A une session régulière du Conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, lundi le dix-huit juin mil neuf cent quatre-vingt-dix (18 juin 1990), à laquelle étaient présents: madame et messieurs les Conseillers André Beaudry, Bernard Lanthier, Pâquerette Léonard-Telmosse et Jean Brisebois, formant quorum sous la présidence de monsieur Robert Nantel, Maire et aussi monsieur Jean-Guy Rousseau, Secrétaire-Trésorier.

7721-06-1990

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse et résolu d'ouvrir l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

7722-06-1990

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller André Beaudry

et résolu d'adopter l'ordre du jour avec les additions suivantes: 6.6 Chambre de Commerce de Labelle: subvention. 8.23 Autorisation pour la réparation de l'auto Ford-Escort, 10.10 Ministère de l'Environnement: environnement-plage 1990. 11.4 M.R.C. des Laurentides: compte pour l'équilibration des rôles d'évaluation foncière et de valeur locative.

Adoptée à l'unanimité

ORDRE DU JOUR DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 18 JUIN 1990

- <u>l.- Prière</u>.
- 2.- Présences.
- 3.- Ouverture de l'assemblée.
- 4.- Adoption de l'ordre du jour.
- 5.- Appels d'offres et soumissions.
- 6.- Correspondance:
 - 6.1 M. Yvan Cédilotte: demande de pose de pancartes le long du chemin du Lac Baptiste.
 - 6.2 Groupe Godard: offre de vente du garage de La Conception.
 - 6.3 Sureté du Québec: atelier d'information et de formation sur les incendies.
 - 6.4 C.D.L.: assemblée générale annuelle.
 - 6.5 Comm. de représentation électorale: division de la municipalité en districts électoraux.
 - 6.6 Chambre de Commerce de Labelle: subvention.

7.- Affaires en cours:

- 7.1 M. Fernando Machabée: construction d'un mur de soutènement sur la rue du Collège: décision.
- 7.2 Demande du Mont-Labelle concernant le remplissage de la rue de la Montagne.
- 7.3 Rapport des soumissions: excavation et remplissage du tuyau d'aqueduc de 300mm.
- 7.4 Dossier M. Daniel Dethier: opinion de la M.R.C. Laurentides.
- 7.5 Min. Energie et Ressources: rapport du C.C.U. concernant la vente du lot 13, rang "O", canton Joly.
- 8.- Affaires nouvelles:
 - 8.1 Nomination d'un maire suppléant: de juillet 91990 à mars 1991.
 - 8.2 M. Mario St-Pierre: demande d'appui pour acquisition de lots publics.
 - 8.3 Min. Energie et Ressources: demande d'opinion du Conseil pour répondre à une demande d'achat d'un lot public. 8.4 M. Guy Thibault: demande d'achat d'une partie de terrain.



18 Juin 1990

- 8. 5 Min. Energie et Ressources: offre d'un lot public.
- 8. 6 M. Pierre Blais: demande 2e fréquence sur pagette.
- 8. 7 Mme Muguette Francoeur: demande de dérogation mineure.
- 8. 8 Mlle Josée Papineau: offre de services comme monitrice-piscine.
- 8. 9 Groupe FGP, Ressources humaines: offre de services.
- 8.10 Rapide Investigation: offre de services comme bureau d'enquête.
- 8.11 Groupe Lyras: prime d'assurance pour la piscine et le gymnase.
- 8.12 La Survivance: renouvellement assurance collective des employés.
- 8.13 Autorisation: fermeture de la piscine les fins de semaine l'été.
- 8.14 Révirion des tarifs de certains cours à la piscine.
- 8.15 Autorisation pour changer les vieux noms de rues.
- 8.16 Autorisation pour enlever deux luminaires sur la rue du Collège et en installer six nouveaux sur le boul. du Curé-Labelle sud.
- 8.17 Autorisation d'achat de p ierre à talus pour terre-plein: boul. du Curé-Labelle.
- 8.18 Ratification d'achat de la machine à pop-corn.
- 8.19 Ratification: services de M. Michel Labelle, ingénieur, re niveau de la rue Alarie.
- 8.20 Réclamation de mme Suzanne Rock.
- 8.21 Rapport de l'Inspecteur en Environnement: installation septique à l'ancien garage Gareau.
- 8.22 Procès verbal de l'assemblée du 24 mai 1990 du Comité Consultatatif d'Urbanisme.
- 8.23 Autorisation pour réparer l'auto Ford-Escort.

9.- Avis de motion et règlements.

10.- Divers:

- 10.1 M. Jacques Léonard: accusé réception pour projet d'assainissement des eaux.
- 10.2 Ministre des Transports: accusé réception: route rive ouest du lac Labelle.
- 10.3 Sintra Inc.: re traitement de surface double dans le Rang I.
- 10.4 B.C.P. Laurentides: rapport 1990. 10.5 M.R.C. des: Laurentides: projet de modification du R.C.I. 10.6 U.M.R.C.O.: communiqué.
- 10.7 Comité Avenir du CHDL: publicité concernant la coupure du budget.
- 10.8 CHDL: communiqué.
- 10.9 Décès.
- 10.10 Ministère de l'Environnement: environnement-plage.

ll.- Affaires du Secrétaire-Trésorier:

- 11.1 Adoption des comptes.
- 11.2 Groupe Consulteaux: étude de contamination.
- 11.3 Dépôt du rapport budgétaire pour la période du Ier janvier au 13 juin 1990.
- 11.4 M.R.C. des Laurentides: compte pour équilibration des rôles d'évaluation foncière et de valeur locative.

l2.- Tour de table.

13.- Questions de l'auditoire.

14.- Ajournement ou levée de l'assemblée.

7723-06-1990

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES LAURENTIDES: ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse et résolu dans l'intérêt de la Municipalité, de déléguer monsieur Robert Nantel, Maire, à assister à l'assemblée générale annuelle de la Corporation de Développement des Laurentides qui aura lieu le 19 juin 1990 à St-Sauveur et que ses frais de déplacement lui soient remboursés à même les frais généraux.

137



18 Juin 1990

MONSIEUR YVAN CÉDILOTTE: POSE DE PANCARTES SUR LE CHEMIN LAC BAPTISTE

Monsieur Yvan Cédilotte fait une demande à la municipalité de bien vouloir poser des pancartes "terrain privé" le long du lot 12 sirué sur le chemin du Lac Baptiste.

La demande est laissée sur la table pour é tude et considération future.

7724-06-1990

MONSIEUR FERNANDO MACHABÉE: CONSTRUCTION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier et résolu d'informer monsieur Fernando Machabée, 204, rue du Collège à Labelle, qu'il devra respecter intégralement les dispositions du règlement d'urbanisme numéro 65 de la Municipalité de Labelle, concernant la construction d'un mur de soutènement face à sa propriété située sur la

Adoptée à l'unanimité

7725-06-1990

rue du Collège.

EXCAVATION RICHARD CLÉMENT ENR.: EXCAVATION ET REMPLISSAGE POUR LA POSE DU TUYAU MAÎTRE D'AQUEDUC DE 300mm

ATTENDU QUE quatre soumissionnaires ont présenté leur offre pour l'excavation et le remplissage d'une tranchée pour la pose du tuyau maî-tre d'aqueduc de 300mm sur une longueur d'environ 700 mètres;

ATTENDU QU'à son assemblée du 4 juin 1990, le Conseil n'avait pas toutes les informations nécessaires;

ATTENDU QUE le Secrétaire-Trésorier dépose un rapport suite à la vérification des soumissions reçues et après discussion; Il est:

> PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller André Beaudry

et résolu d'octroyer le contrat à Excavation Richard Clément Enr. pour le montant de six mille neuf cent cinquante dollars (6 950,00 \$), qui a présenté la meilleure soumission conforme.

Les travaux ne pourront débuter sur le terrain de madame Solange Dumoulin-Vézina que lorsque nous aurons reçu des instructions de nos conseillers juridiques ou de nos assureurs.

Adoptée à l'unanimité

7726-06-1990

MINISTÈRE DE L'ENERGIE ET DES RESSOURCES: LOT 13, RANG O, CANTON JOLY

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller André Beaudry

et résolu de demander au Ministère de l'Energie et des Ressources de ne pas céder ou vendre une partie du lot numéro 13, Rang "O", Canton Joly à qui que ce soit, pour la raison que le Conseil désire que cet acces au lac demeure public.

Adoptée à l'unanimité

7726-06-1990-A NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse et résolu que monsieur André Beaudry, Conseiller, soit nommé Maire suppléant à compter du premier juillet mil neuf cent quatre-vingt-dix (Ier juillet 1990) jusqu'au trente-et-un mars mil neuf cent quatre-vingt-onze (31 mars 1991) inclusivement, lequel en l'absence du Maire ou pen-dant la vacance de cette charge, remplira les fonctions du Maire avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés.

138



7727-06-1990 No de résolution

MONSIEUR MARIO ST-PIERRE: ACQUISITION DE LOTS PUBLICS

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller André Beaudry

et résolu de référer au Comité Consultatif d'Urbanisme, la demande de monsieur Mario St-Pierre, pour l'acquisition des lots numéros iB et 2A, Rang "G", Canton Joly, et ce, pour considération et rapport au Conseil à une prochaine assemblée.

Adoptée à l'unanimité

7728-06-1990

MINISTÈRE DE L'ENERGIE ET DES RESSOURCES: LOT 111, RANG E, CANTON LABELLE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller André Beaudry

et résolu de référer au Comité Consultatif d'Urbanisme pour étude, considération et rapport au Conseil, la demande du Ministère de l'Energie et des Ressources, concernant une demande d'achat du lot numéro ll1, Rang "E", Canton Labelle.

Adoptée à l'unanimité

MONSIEUR GUY THIBAULT: DEMANDE D'ACHAT D'UNE PARTIE DE TERRAIN

Monsieur Guy Thibault, 31, rue de l'Eglise, Labelle, fait une demande d'achat d'une partie de terrain de 10' X 16' à la Municipalité de Labelle, faisant partie du terrain sur lequel est construit l'Hôtel de Ville.

La demande est laissée sur la table pour étude et considération.

7729-06-1990

MINISTÈRE DE L'ENERGIE ET DES RESSOURCES: LOT 7A, RANG "H", JOLY

PROPOSE par le Conseiller André Beaudry,
APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier
et résolu de laisser l'offre du Ministère de l'Energie et des
Ressources sur la table pour étude et considération, concernant le lot
7A, Rang "H", Canton Joly, ayant une superficie de 50 acres.

Adoptée à l'unanimité

7730-06-1990

MONSIEUR PIERRE BLAIS: 2e SÉLECTEUR SUR PAGETTE DU SERVICE INCENDIE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier,
APPUYE par le Conseiller André Beaudry
et résolu d'autoriser la compagnie Pagette, d'installer un
deuxième sélecteur sur un avertisseur du Service d'Incendie de la
Municipalité de Labelle et dont les frais seront remboursés par monsieur Pierre Blais, pompier volontaire.

Adoptée à l'unanimité

7731-06-1990

MADAME MUGUETTE FRANCOEUR: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier,
APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse
et résolu de référer au Comité Consultatif d'Urbanisme pour
étude, considération et rapport au Conseil, la demande de dérogation
mineure de madame Muguette Francoeur, afin de permettre la subdivision
du lot 2b, Rang I, Canton La Minerve.

139



7732-06-1990

MELLE JOSÉE PAPINEAU: ENGAGEMENT COMME MONITRICE À LA PISCINE

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier et résolu d'engager mademoiselle Josée Papineau comme monitrice

à temps partiel à la piscine municipale, au salaire horaire de neuf dollars (9,00\$).

Adoptée à l'unanimité

7733-06-1990

GROUPE LYRAS: ASSURANCE POUR LA PISCINE, LE GYMNASE ET L'ÉQUIPEMENT

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller André Beaudry et résolu d'autoriser le Secrétaire-Trésorier à payer à Groupe

Lyras, la prime d'assurance au montant de mille trois cent quarante-cinq dollars (1 345,00\$) pour la période du l3 juin 1990 au l3 juin 1991, pour la piscine, le gymnase, l'équipement et la responsabilité civile.

Adoptée à l'unanimité

7734-06-1990

LA SURVIVANCE: RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse et résolu de renoveler l'assurance collective avec la Survivance, police numéro 14489, pour la période du premier juillet mil neuf cent quatre-vingt-dix au trente juin mil neuf cent quatre-vingt-onze (Ier juillet 1990 au 30 juin 1991), en incluant la formule "Carte A.Q.P.P.".

La protection Assurance Voyage est refusée.

Adoptée à l'unanimité

7735-06-1990

PISCINE MUNICIPALE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse et résolu d'informer le responsable de la piscine municipale, monsieur Roger Sigouin, que les facilités de la piscine municipale doivent demeurer ouvertes les fins de semaine durant l'été.

Adoptée à l'unanimité

7736-06-1990

TARIFS POUR LES COURS À LA PISCINE MUNICIPALE

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller André Beaudry et résolu de fixer les taux pour les cours suivants à la piscine municipale comme suit:

-	Réanimation	75,00 \$
-	Médaille de bronze	75,00 \$
-	Croix de bronze	85,00
-	Soins d'urgence aquatique	60,00
-	Sauveteur national piscîne	100.00

Adoptée à l'unanimité

7737-06-1990

REMPLACEMENT DES VIEUX NOMS DE RUES

PROPOSE par le Conseiller André Beaudry, APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse et résolu d'autoriser le remplacement des vieux noms de rues par le nouveau modèle qui a été adopté avec le logo, fond blanc, lettres bleues.

140



7738-06-1990 No de résolution ou annotation

HYDRO-QUÉBEC: ENLEVEMENT DE DEUX LUMINAIRES SUR LA RUE DU COLLÈGE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier,
APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse
et résolu de demander à Hydro-Québec d'enlever deux luminaires
à vapeur de sodium à haute pression de 8 500 lumens situés sur le poteau
D5S6C et l'autre situé en face du 196, rue du Collège, pour la raison
que la municipalité a installé des lampadaires décoratifs sur ladite
rue du Collège, entre la rue du Pont et la rue du Couvent.

Adoptée à l'unanimité

7739-06-1990

HYDRO QUÉBEC: INSTALLATION DE LUMINAIRES SUR LA BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier,
APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse
et résolu de demander à Hydro-Québec, d'installer six (6) luminaires à vapeur de sodium à haute pression de 8 500 lumens sur le boulevard du Curé-Labelle sud, sur les six (6) poteaux allant vers le sud, à
partir du dernier poteau sur lequel il y a un luminaire d'installé et
qui porterait le numéro 82.

Adoptée à l'unanimité

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE LABELLE: TERRE-PLEIN DANS LE BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE

Une demande est adressée verbalement à la Société d'Horticulture et d'Écologie de Labelle par l'intermédiaire de monsieur André Beaudry, Conseiller délégué, d'étudier la possibilité de poser des blocs de talus autour du terre-plein situé dans le boulevard du Curé-Labelle, du côté sud de la rue du Pont, pour pouvoir planter des fleurs à cet endroit.

7740-06-1990

ACHAT D'UNE MACHINE À POP CORN

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier et résolu de ratifier l'achat d'une machine à pop corn au montant de mille deux cent dollars (1 200,00\$) plus la taxe, ainsi que l'achat de matériel au montant de cent soixante-treize dollars et cinquante cents (173,50\$), pour être installée dans le restaurant du pavillon du Parc du Centenaire.

Adoptée à l'unanimité

7741-06-1990

MADAME SUZANNE ROCK: RÉCLAMATION

PROPOSE par le Conseiller André Beaudry,
APPUVE par le Conseiller Bernard Lanthier
et résolu de ne pas payer la réclamation de madame Suzanne
Rock au montant de quatre-vingt-seize dollars et cinquante cents
(96,50\$) pour des dommages à son véhicule, pour la raison que les
dommages auraient été occasionnés dans l'entrée privée située au 102,
rue de l'Eglise, et non sur le chemin public.

Adoptée à l'unanimité

7742-06-1990

LABELLE ET ASSOCIÉS: NIVEAU SUR LA PARTIE SUD DE LA RUE ALARIE

PROPOSE par le Conseiller André Beaudry,
APPUVE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse
et résolu de ratifier l'engagement de monsieur Michel Labelle,
ingénieur du bureau Labelle et Associés, pour le niveau sur la partie
sud de la rue Alarie, au coût de trois cent dollars (300,00\$).

141



7743-06-1990 No de résolution ou annotation

RÉPARATION DE L'AUTO FORD ESCORT

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier,
APPUVE par le Conseiller André Beaudry
et résolu d'autoriser la réparation de l'auto Ford Escort, au
coût de six cent deux dollars et cinquante-et-un cents (602,51\$), au garage Machabée Inc., ayant fourni les meilleurs conditions.

Adoptée à l'unanimité

7744-06-1990

COMITÉ AVENIR DU CHDL/CARHV: APPUI

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse,
APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier
et résolu d'appuyer le Comité Avenir du CHDL/CARHV dans ses démandes pour protester contre les coupures du budget au montant de cinq
cent mille dollars (500 000 \$ dans le budget d'opération de l'hopital des
Laurentides.

Adoptée à l'unanimité

7745-06-1990

CONDOLÉANCES À LA FAMILLE DE MADAME ANNA BOLDUC-L'ALLIER

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse et résolu que c'est avec un vif regret que les membres du Conseil ont appris le décès de madame Anna Bolduc-L'Allier.

Les membres du Conseil prient la famille, d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité

7746-06-1990

CONDOLÉANCES À LA FAMILLE DE MONSIEUR GEORGES CLOT

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse et résolu que c'est avec un vif regret que les membres du Conseil ont appris le décès de monsieur Georges Clot.

Les membres du Conseil prient la famille, d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité

7747-06-1990

CONDOLÉANCES À LA FAMILLE DE MONSIEUR RÉAL CHAPUT

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse et résolu que c'est avec un vif regret que les membres du Conseil ont appris le décès de monsieur Réal Chaput.

Les membres du Conseil prient la famille, d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité

7748-06-1990

ADOPTION DES COMPTES

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller André Beaudry et résolu d'approuver le paiement des comptes à être débité au fonds général de la Municipalité, suivant le registre numéro 90-12 daté du 14 juin 1990.

142

18 Juin 1990



7749-06-1990 No de résolution ou annotation

GROUPE CONSULTEAUX INC.: ETUDE DE CONTAMINATION

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller André Beaudry et résolu d'autoriser le paiement au montant

et résolu d'autoriser le paiement au montant de deux mille deux cent soixante-quinze dollars et trente-neuf cents (2 275,39\$) à Groupe Consulteaux Inc., représentant le paiement partiel d'honoraires professionnels pour l'étude de contamination de l'eau de la Rivière Rouge.

Adoptée à l'unanimité

7750-06-1990

M.R.C. DES LAURENTIDES: INDEXATION ET ÉQUILIBRATION DES RÔLES D'ÉVALUATION FONCIÈRE ET DE VALEURS LOCATIVES

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller André Beaudry

et résolu d'autoriser le paiement au montant de trente et un mille deux cent quatre-vingt-quatre dollars et soixante-dix-sept cents (31 284,775) à la Municipalité Régionale de Comté des Laurentides, représentant le montant des dépenses encourues au 31 mai 1990 pour l'indexation et l'équilibration des rôles d'évaluation foncière et de valeurs locatives 1991.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE

Le Secrétaire-Trésorier dépose devant le Conseil, le rapport budgétaire pour la période du Ier janvier au 13 juin 1990.

7751-06-1990

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller André Beaudry et résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

143

Maire Solve plantel

Segrétaire Trésorier



3 Juillet 1990
No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LABELLE MUNICIPALITÉ DE LABELLE

A une session régulière du Conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseill, mardi le trois juillet mil neuf cent quatre-vingt-dix (3 juillet 1990), à laquelle étaient présents: mesdames et messieurs les Conseillers Richard Hébert, André Beaudry, Bernard Lanthier, Pâquerette Léonard Telmosse et Martine David, formant quorum sous la présidence de monsieur Robert Nantel, Maire et aussi monsieur Jean-Guy Rousseau, Secrétaire-Trésorier.

MONSIEUR CLÉMENT VALIQUETTE: REMISE D'UNE PLAQUE SOUVENIR

Avant l'ouverture de l'assemblée, monsieur Robert Nantel, Maire, a remis au nom du Conseil, une plaque souvenir à monsieur Clément Valiquet te, en remerciement pour ses loyaux services envers la communauté de Labelle.

7752-07-1990

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSE par le Conseiller Martine David, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert et résolu d'ouvrir l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

7753-07-1990

ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier et résolu d'adopter les procès verbaux des assemblées du 4 et du 18 juin 1990.

Adoptée à l'unanimité

7754-07-1990

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller André Beaudry

et résolu d'adopter l'ordre du jour avec les additions suivantes:
7.7 Gouvernement du Québec: subvention de 15 000 \$ pour le réseau routier.
7.8 Ministère des Affaires Municipales: prolongation du délai pour l'adoption du plan d'urbanisme. 13.2 Godard, Bélisle et Associés: honoraires pour les dossiers d'expropriation de messieurs Claude et Maurice Labonté.

Adoptée à l'unanimité

ORDRE DU JOUR DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 3 JUILLET 1990

- 1.- Prière.
- 2.- Présences.
- 3.- Ouverture de l'assemblée.
- 4.- Adoption des procès verbaux de juin 1990.
- 5.- Adoption de l'ordre du jour.
- 6.- Appels d'offres et soumissions.
- 7.- Correspondance:
 - 7.1 Mme Micheline Bégin: demande de désherbage du fossé.
 - 7.2 Salon de la Protection Civile les 16, 17 et 18 octobre 1990.
 - 7.3 Course Terry Fox: demande d'organiser la journée Terry Fox.
 - 7.4 Académie Québécoise des Pompiers: demande contribution volontaire.7.5 Fondation Canadienne du Rein: demande de subvention.
 - 7.6 S.Q.A.E.: informations concernant le projet d'assainissement.
 - 7.7 Gouvernement du Québec: subvention pour le réseau routier.
 - 7.8 Ministère des Affaires Municipales: délai pour plan d'urbanisme.



3 Juillet 1990 ou annotation

8.- Rapports des départements.

9.- Affaires en cours.

10.- Affaires nouvelles:

- 10.1 O.M.H. Labelle: fin de mandat de mmes Pâquerette L. Telmosse et Thérèse Brisebois.
- 10.2 Demande de permis d'alcool de M. Denis Leboeuf et Pierre Blais.
- 10.3 Excavation Richard Clément Enr.: offre de sable abrasif.
- 10.4 M. Gilles Labelle: offre de forage et dynamitage lac Labelle.
- 10.5 Godard, Bélisle et Associés: demande de paiement pour expropriation de MM Claude et Maurice Labonté.
- 10.6 M. Bernard Cormier: offre de services comme chauffeur de camion et journalier.
- 10.7 Demande de vacances de l'Inspecteur des Travaux Publics.
- 10.8 Instructions: raccordements privés à l'aqueduc municipal.
- 10.9 Nomination d'un notaire: servitude d'égout rue du Camping.
- 10.10Autorisation pour achat d'une plaque: inauguration du Parc du Curé-Labelle.
- 10.llEngagement d'une personne pour opérer le moulin à faucher.

11.- Avis de motion et règlements.

12.- Divers:

- 12.1 S.Q.A.E.: procès verbal de la réunion du 4 juin 1990.
- 12.2 Min. Loisir, Chasse et Pêche: remerciements concernant le bureau de conservation de la faune.
- 12.3 Min. Loisir, Chasse et Pêche: accusé réception concernant la la subvention aux Sociétés d'Hortuculture. 12.4 Environnement Visuel Plus: nouvelles de l'assemblée du 18/06/90.
- 12.5 Décès.

13.- Affaires du Secrétaire-Trésorier:

- 13.1 Adoption des comptes et salaires. 13.2 Godard, Bélisle et Associés: honoraires judiciaires.
- l4.- Tour de table.
- 15. Questions de l'auditoire.
- 16. Ajournement ou levée de l'assemblée.

7755-07-1990

SALON DE LA PROTECTION CIVILE 1990

PROPOSE par le Conseiller Martine David, APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard Telmosse et résolu dans l'intérêt de la municipalité, de déléguer monsieur Robert Nantel, Maire et monsieur Bernard Lanthier, Conseiller, à visiter le Salon de la Protection Civile qui se tiendra les 16, 17 et 18 octobre 1990 à Montréal.

Que les frais d'inscription et leurs dépenses leurs soient remboursés à même le fonds général de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

7756-07-1990

JOURNÉE TERRY FOX

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard Telmosse, APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier et résolu de référer la demande de la Course Terry Fox au Comptoir d'Entraide de Labelle, s'ils veulent bien s'occuper de l'organisation de la Journée Terry Fox 1990.

145

3 Juillet 1990



7757-07-1990 No de résolution ou annotation

LA FONDATION CANADIENNE DU REIN: DON

PROPOSE par le Conseiller André Beaudry,
APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard Telmosse
et résolu de voter et payer un montant de vingt-cinq dollars
(25,00\$) à la Fondation Canadienne du Rein, pour l'aider à continuer ses
recherches afin de trouver le traitement qui pourra sauver les personnes
atteintes d'une maladie rénale.

Adoptée à l'unanimité

7758-07-1990

MONSIEUR JACQUES LÉONARD, DÉPUTÉ: REMERCIEMENTS POUR SUBVENTION POUR LE RÉSEAU ROUTIER

PROPOSE par le Maire Robert Nantel, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert et résolu d'adresser des remerciements à monsieur Jacques Léo-

et resolu d'adresser des remerclements a monsieur Jacques Leonard, Député du Comté de Labelle, pour ses démarches auprès du Ministère des Transports concernant une subvention pour un montant de quinze mille dollars (15 000 \$) pour l'amélioration du réseau routier de la Municipalité de Labelle.

Adoptée à l'unanimité

7759-07-1990

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LABELLE: REPRÉSENTANTE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROPOSE par le Conseiller Martine David, APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier

et résolu de nommer madame Pâquerette Léonard Telmosse, Conseillère de la Municipalité de Labelle, représentante du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'Office Municipal d'Habitation de Labelle pour un terme de trois ans à compter du 3 novembre 1990.

Le Conseil tient à remercier leur collègue, madame Telmosse, pour les services rendus lors de son dernier mandat et lui souhaite ses meilleurs voeux pour le prochain terme.

Adoptée à l'unanimité

7760-07-1990

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LABELLE: REPRÉSENTANTE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROPOSE par le Conseiller Martine David, APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier

et résolu de nommer madame Thérèse Nantel Brisebois demeurant à 11, rue Roberts à Labelle, représentante du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'Office Municipal d'Habitation de Labelle pour un terme de trois ans à compter du 3 novembre 1990.

Le Conseil Municipal tient à remercier madame Brisebois pour les services rendus lors de son dernier mandat et lui souhaite ses meilleurs voeux pour le prochain terme.

Adoptée à l'unanimité

7761-07-1990

MESSIEURS DENIS LEBOEUF ET PIERRE BLAIS: DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard Telmosse, APPUYE par le Conseiller Martine David

et résolu de ne pas s'objecter à la demande de permis d'alcool de messieurs Denis Lebocuf et Pierre Blais, pour le dépanneur Proprio Enr., situé à 131, boulevard du Curé-Labelle à Labelle.

146





7762-07-1990 No de résolution

GILLES LABELLE FORAGE ET DYNAMITAGE ENR .: TAUX HORAIRE POUR DYNAMITAGE

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier

et résolu de demander à Labelle Forage et Dynamitage Enr., Montée du Paysan à Labelle, de fournir le taux horaire de la main-d'oeuvre, le taux horaire d'un compresseur, le coût unitaire des bâtons de dynamite et des détonnateurs séparément, pour faire du forage et du dynamitage sur le chemin du Lac Labelle.

Adoptée à l'unanimité

7763-07-1990

MONSIEUR PIERRE LACASSE: VACANCES ANNUELLES 1989

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert et résolu d'autoriser monsieur Pierre Lacasse, Inspecteur Municipal des Travaux Publics, de prendre ses vacances annuelles 1989 en jours séparés.

Adoptée à l'unanimité

7764-07-1990

RACCORDEMENT D'AQUEDUC

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard Telmosse,
APPUYE par le Conseiller Martine David
et résolu de donner instructions à l'Inspecteur Municipal des
Travaux Publics, d'installer à l'avenir la vanne d'entrée d'eau dans
la ligne de propriété de chaque propriétaire et que le raccordement de
l'entrée du propriétaire soit fait par la Municipalité après ladite

Adoptée à l'unanimité

7767-07-1990

ME LOUISE BOIVIN, NOTAIRE: SERVITUDE POUR LA CONSTRUCTION D'UN ÉGOUT SANITAIRE DE MONSIEUR ALEXIS HUBERDEAU

PROPOSE par le Conseiller Martine David, APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier

et résolu de mandater Me Louise Boivin, notaire, pour préparer un contrat de servitude de terrain pour la construction d'un égout sanitaire avec monsieur Alexis Huberdeau de Val-David, propriétaire du terrain d'une partie du lot 140, cadastre officiel du Village de Labelle, pour un montant de un dollar (1,00\$), le tout montré sur le plan numéro 32520-B et décrit suivant les minutes numéro 6742, préparé par monsieur Cuy Barbe, arpenteur-géomètre de Poulin, Barbe, Corbeil et Rado, arpenteur-sgéomètres.

Que les frais de l'acte notarié soient à la charge de la Municipalit $\acute{\epsilon}$ de Labelle.

Que monsieur Robert Nantel, Maire et monsieur Jean-Guy Rousseau, Secrétaire-Trésorier, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, ledit acte de servitude.

147



7768-07-1990 No de résolution ou annotation

MONSIEUR ROGER BISSON: ENGAGEMENT COMME OPÉRATEUR DE FAUCHEUSE

PROPOSE par le Conseiller André Beaudry, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert

et résolu de retenir les services de monsieur Roger Bisson comme opérateur de faucheuse, pour faucher les bordures des chemins de la Municipalité, au taux de sept dollars et cinquante cents (7,50\$) l'heure.

Que copie de cette résolution soit adressée au Syndicat Canadien de la Fonction Publique, local 3412.

Adoptée à l'unanimité

7769-07-1990

CONDOLÉANCES A LA FAMILLE DE MADAME GISÈLE PAIEMENT

PROPOSE par le Conseiller Martine David, APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier

et résolu que c'est avec un vif regret que les membres du Conseil ont appris le décès de madame Gisèle Paiement.

Les membres du Conseil prient la famille, d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité

7770-07-1990

CONDOLÉANCES À LA FAMILLE DE MADAME LUCILLE BERTRAND-GIROUX

PROPOSE par le Conseiller Martine David, APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier

et résolu que c'est avec un vif regret que les membres du Conseil ont appris le décès de madame Lucille Bertrand-Giroux.

Les membres du Conseil prient la famille, d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité

7771-07-1990

ADOPTION DES COMPTES ET SALAIRES

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller André Beaudry

et résolu d'approuver le paiement des comptes et salaires à être débités au fonds général de la Municipalité selon le registre numéro 90-13 daté du 27 juin 1990.

Adoptée à l'unanimité

7772-07-1990

DOSSIERS D'EXPROPRIATION: MESSIEURS CLAUDE ET MAURICE LABONTÉ

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller André Beaudry

et résolu d'autoriser le Secrétaire-Trésorier à payer, suite aux jugements rendus le 30 novembre 1989 dans les dossiers d'expropriation du chemin du Moulin, les comptes suivants:

 Monsieur Claude Labonté
 : 4 040,56 \$

 Paquin, Morrissette et Associés
 : 689,33 \$

 Monsieur Maurice Labonté
 : 38 543,92 \$

 Paquin, Morrissette et Associés
 : 1 097,80 \$

 TOTAL:
 44 371,61 \$

Que notre conseiller juridique, Me Alfred A. Bélisle, avocat, obtienne les quittances afin de finaliser ces dossiers d'expropriations.

Adoptée à l'unanimité



ME ALFRED A. BÉLISLE, AVOCAT: HONORAIRES JUDICIAIRES

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPINE par le Conseiller André Beaudry

APPUYE par le Conseiller André Beaudry et résolu d'autoriser le Secrétaire-Trésorier à payer les honoraires judiciaires et les déboursés de Me Alfred A. Bélisle, avocat, dans les dossiers et montants comme ci-après:

Grenal Inc.	1 820,22 \$
M. Benoit Labonté	1 606,60
M. Claude Labonté	1 173,00
M. Maurice Labonté	10 185,99
TOTAL:	14 785,81 \$

Adoptée à l'unanimité

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par le Conseiller Bernard Lanthier, pour la préparation d'un règlement d'emprunt pour un montant suffisant pour payer les montants mentionnés dans les jugements rendus le 30 novembre 1989 par le Juge René Roy de la Chambre d'Expropriation, concernant les dossiers de messieurs Claude et Maurice Labonté, plus les honoraires judiciaires incluant les déboursés dans les causes Grenal Inc., monsieur Benoit Labonté, monsieur Claude Labonté et monsieur Maurice Labonté.

Le montant emprunté et les intérêts devront être remboursés sur une période de trois (3) ans.

La Municipalité de Labelle appropriera à la réduction de la dette créée par le présent règlement, tout montant qu'elle pourrait recevoir du gouvernement provincial.

Adoptée à l'unanimité

7774-07-1990

LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LABELLE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier,
APPUVE par le Conseiller Richard Hébert
et résolu d'inviter la Chambre de Commerce de Labelle à se
présenter à la prochaine assemblée du Conseil vers 20:30 heures, lundi
le 16 juillet 1990, pour discuter des projets de la Chambre de Commerce.

Adoptée à l'unanimité

7775-07-1990

FÊTE NATIONALE 1990: REMERCIEMENTS AU CLUB DE MOTONEIGE DE LABELLE INC.

PROPOSE par le Maire Robert Nantel, APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier

et résolu de remercier le Club de Motoneige de Labelle Inc., d'avoir entrepris l'organisation de la Fête Nationale 1990 à Labelle et d'adresser de sincères félicitations pour le succès obtenu lors de ces célébrations.

Que ces remerciements soient considérés comme personnel à toutes les personnes et les associations qui se sont impliquées et ont collaborées dans l'organisation de "Labelle en Fête".

Adoptée à l'unanimité

7776-07-1990

MONSIEUR GAÉTAN NANTEL: REMERCIEMENTS

PROPOSE par le Maire Robert Nantel,

APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier
et résolu de remercier monsieur Gaétan Nantel, Responsable du
Parc du Centenaire et toutes les personnes qui l'ont assisté, pour leur
dévouement et l'intérêt qu'ils ont apporté lors des célébrations de la
Fête Nationale 1990.

Adoptée à l'unanimité



LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller André Beaudry et résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

150

Maire of the Color

Secrétaire Trésorier



16 Juillet 1990 lo de resolutio ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LABELLE MUNICIPALITÉ DE LABELLE

A une session régulière du Conseil de la Municipalité de Labelle, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, lundi le seize juillet mil neuf cent quatre-vingt-dix (16 juillet 1990), à laquelle étaient présents: mesdames et messieurs les Conseillers Richard Hébert, André Beaudry, Bernard Lanthier, Pâquerette Léonard Telmosse, Jean Brisebois et Martine David, formant le corps complet du Conseil sour la présidence de monsieur Robert Nantel, Maire et aussi monsieur Jean-Guy Rousseau, Secrétaire-Trésorier.

7778-07-1990

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSE par le Conseiller Jean Brisebois, APPUYE par le Conseiller Martine David et résolu d'ouvrir l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

7779-07-1990

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier et résolu d'adopter l'ordre du jour avec les additions suivantes: 6.8 Piste cyclable sur chemin Forget. 8.9 Centre d'Accueil de Labelle: épluchette de blé-d'inde.

Adoptée à l'unanimité

ORDRE DU JOUR DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 16 JUILLET 1990

1.- Prière.

- 2.- Présences.
- 3.- Ouverture de l'assemblée.
- 4.- Adoption de l'ordre du jour.
- Appels d'offres et soumissions.

6.- Correspondance:

- 6.1 Club Iroquois de Labelle: utilisation des facilités du Parc du
- Centenaire gratuitement pour les tournois. 6.2 Centre d'Accueil de Labelle: demande de subvention.
- 6.3 M. Luc St-Germain: demande de contribution pour vidange des fosses septiques sur la rive ouest du Lac Labelle.
- 6.4 Club de Ski Nautique de Labelle: remerciements.
- 6,5 B.C.P. Laurentides: journée d'étude.
- 6.6 Actives/Sportives: colloque de participation des femmes aux activités physiques et sportives.
- 6.7 Mun. de La Conception: abrogation de la résolution du 08-01-90 concernant la demande de protection incendie temporaire.
- 6.8 Piste cyclable sur le chemin Forget. 6.9 Centre d'Accueil de Labelle: épluchette de blé-d'inde.

7.- Affaires en cours:

- 7.1 Rencontre avec la Chambre de Commerce de Labelle.
- 7.2 M. Guy Thibault: acceptation des conditions de vente d'une partie de terrain.
- 7.3 C.C. Laurentides: achat des gares: résolution à adopter.
- 7.4 Richard Côté, arch.: engagement re projet de releves préliminaires des gares.
- 7.5 Mandater M. Michel Labelle, ing.: modification du plan et de l'estimé pour égout sanitaire (bassins "M" et "N".



16 Juillet 1990 No de résolution ou annotation

- 7.6 Autorisation pour faire la clôture entre le garage municipal et le cimetière.
- 7.7 Autorisation pour aviser Mme Solange Dumoulin concernant les travaux d'aqueduc $1990~{\rm suivant}$ les servitudes.
- 7.8 Labelle Forage et Dynamitage: taux horaire.
- 7.8 Cascade d'Aubaines (P.A. Charette): estimé pour pierre commémorative pour le Parc du Curé-Labelle.
- 7.10Rapport de l'Inspecteur en Environnement: dossier M. Mario St-Pierre.

8.- Affaires nouvelles:

- 8.1 Rapport de l'Inspecteur en Environnement: dossier M. Victor Mailloux: sciage de bois.
- 8.2 Acceptation de la servitude de Mme Lucie Léonard: re fossé sur chemin de la Montée du Paysan.
- 8.3 Acceptation de la servitude de M. Gérald Loucert: re fossé sur chemin de la Montée du Paysan.
- 8.4 Accaptation de la servitude de M. Michel Fleurant: re fossé sur chemin de la Montée du Paysan.
- 8.5 M. Gilles Provost: demande de réparer le chemin du Rang I vis-àvis les lots 22, 23 et 24.
- 8.6 Autorisation de publication dans la revue Camions-Hebdo, pour notre camion 1977.
- 8.7 Contrat d'entretien pour la nouvelle machine postale.
- 8.8 Engagement de Melle Annabelle Gareau: monitrice à temps partiel.
- 8.9 Demande de l'Inspecteur en Environnement, d'effectuer du temps supplémentaire à être compensé à l'automne 1990 pour Mme Cholette et lui-même.
- 8.10Établir le tarif pour adresser des documents par télécopieur.

9.- Avis de motion et règlements.

10.- Divers:

- 10.1 Dossiers Franco et Talon/Sebeq Inc.: dossiers Rang I, rue de l'Église et chemin Baudart.
- 10.2 Comité Consultatif d'Urbanisme: constitution, terme d'office et membres actuels.
- 10.3 U.M.R.C.Q.: accusé réception et communiqué.
- 10.4 Ministre de l'Environnement: accusé réception pour projet d'assainissement des eaux usées.
- $10.5\ \mathrm{M.}$ Jacques Léonard: accusé réception: re route rive ouest du Lac Labelle.
- 10.6 Ass. Touristiques des Laurentides: information d'une 1ettre adressée au Ministre des Transports concernant la route 117.
- 10.7 Rapport de l'Inspecteur des Travaux Publics, concernant l'état du chemin du Lac des Sucreries.

11. - Affaires du Secrétaire-Trésorier:

- 11.1 Adoption des comptes.
- ll.2 Bélanger, Sauvé: compte d'honoraires pour la cause de M. Claude Champ.
- 11.3 Groupe Consulteaux Inc.: compte d'honoraires pour la cause de M. Claude Champ.
- 11.4 Les Consultants Rochon et Associés Inc.: re convention collective
- 11.5 Rochon, Prévost, Auclair, Fortin et D'Aoust: dossier de M. Ghislain Filion.
- 11.6 M. Jean-Guy Clément: malade. à remplacer?

12.- Tour de table.

- 13.- Questions de l'auditoire.
- 152 14.- Ajournement ou levée de l'assemblée.





No de résolution ou annotation

CENTRE D'ACCUEIL DE LABELLE INC.: PROJET "LA FLEUR DE L'AMITIÉ"

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard Telmosse, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et résolu de voter et p ayer la somme de quatre-vingt-dix dollars (90,00\$) au Centre d'Accueil de Labelle Inc., pour mener à bonnes fins le projet "La Fleur de l'Amitée" durant l'année fiscale municipale 1990.

Adoptée à l'unanimité

7781-07-1990

MONSIEUR LUC ST-GERMAIN: VIDANGEAGE DE FOSSES SEPTIQUES

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier,
APPUYE par le Conseiller Richard Hébert
et résolu d'informer monsieur Luc St-Germain, qu'il n'y a
aucune prévision budgétaire pour le vidangeage de fosses septiques
situées sur la rive ouest du Lac Labelle, pas plus qu'il n'y a une

taxe spéciale de vidangeage d'imposer aux contribuables de la munici-

Adoptée à l'unanimité

7782-07-1990

BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊTS DES LAURENTIDES: JOURNÉE D'ÉTUDE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert

et résolu de déléguer dans l'intérêt de la municipalité, mesdames Martine David, Conseillère et Brigitte Roberts, Responsable de la Bibliothèque, à la journée d'étude spéciale qui aura lieu le 22 septembre 1990 à l'Hôtel Villa-Bellevue. Que les frais d'inscription et de déplacement soient remboursés à même le budget.

Adoptée à l'unanimité

CHEMIN DU LAC FORGET: PISTE CYCLABLE

palité possédant une fosse septique.

Le Secrétaire-Trésorier fait lecture d'une demande de quatre contribuables du chemín Forget, concernant une píste cyclable sur le chemin Forget.

La demande est transmise à l'Inspecteur Municipal des Travaux Publics pour étude, estimé et rapport à la prochaine assemblée.

7783-07-1990

CENTRE D'ACCUEIL DE LABELLE INC.: JOURNÉE ÉPLUCHETTE DE BLÉ-D'INDE

PROPOSE par le Conseiller Martine David, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois et résolu de prêter gracieusement le Pavillon et le terrain adjaçent du Parc du Centenaire au Centre d'Accueil de Labelle Inc. le

Adoptée à l'unanimité

5 septembre 1990, pour une journée "épluchette de blé-d'inde".





No de résolution ou annotation

AGRANDISSEMENT DU KIOSQUE TOURISTIQUE: SURVEILLANCE DES TRAVAUX

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier,

APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois et résolu d'autoriser le Secrétaire-Trésorier, monsieur Jean-Guy Rousseau, à faire les démarches nécessaires pour embaucher une personne qui serait en mesure de prendre en charge ou faire la surveillance des travaux d'agrandissement du kiosque touristique de Labelle et d'en informer la présidente de la Chambre de Commerce de Labelle, madame Suzanne P.

Adoptée à l'unanimité

7785-07-1990

MONSIEUR GUY THIBAULT: ACHAT D'UNE PARTIE DU LOT 320, CADASTRE OFFICIEL DU VILLAGE DE LABELLE

ATTENDU QU'en date du 7 juillet 1990, le Conseil de la Municipa-lité de Labelle a reçu une demande d'achat d'une partie du lot numéro 320 du cadastre officiel du Village de Labelle, de monsieur Guy Thibault, propriétaire adjacent;

ATTENDU QUE la superficie de cette partie du lot numéro 320 du cadastre officiel du Village de Labelle sera déterminée par monsieur Guy Barbe, arpenteur-géomètre et sera de quinze (15) mètres carrés environ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Labelle n'a pas besoin de cette partie du lot numéro 320 du cadastre officiel du Village de Labelle;

ATTENDU QUE la Municipalité de Labelle peut aliéner ce terrain à titre onéreux:

ATTENDU QUE la valeur marchande de cette partie du lot numéro 320 du cadastre officiel du Village de Labelle à être vendue sera établie par un évaluateur agréé;

EN CONSÉQUENCE; I1 est:

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller André Beaudry

et résolu de vendre à monsieur Guy Thibault, 31, rue de l'Église, Labelle, une partie du lot numéro 320 du cadastre officiel du Village de Labelle, située à l'encognure sud-ouest dudit lot numéro 320 du cadastre offociel du Village de Labelle, avec toutes les errvitudes actives, passives, apparentes ou occultes attachées à ladite partie du lot numéro 320 du cadastre officiel du Village de Labelle.

Que les services de monsieur Guy Barbe, arpenteur-géomètre, soient retenus pour faire le plan de morcellement du résidu du lot numéro 320 du cadastre officiel du Village de Labelle, en lui donnant une nouvelle dési gnation ainsi, que la description technique et la resubdivision de la partie du lot numéro 320 du cadastre officiel du Village de Labelle à être

Que les frais de l'arpenteur-géomètre soient à la charge de l'ac-

Que Me François Amadei, notaire, soit mandaté pour préparer ledit acte de vente.

Que les frais de l'acte notarié soient à la charge de l'acquéreur.

Que le Secrétaire-Trésorier publie dans le journal l'Écrit, un avis public suivant le paragraphe l.l de l'article 6 du Code municipal lorsque la transaction sera complétée et en transmette une copie au Ministre des Affaires Municipales.

16 Juillet 1990



7785-07-1990 (suite)

Que le Maire, Monsieur Robert Nantel et le Secrétaire-Trésorier, Monsieur Jean-Guy Rousseau, soient autorisés pour et au nom de la Municipalité de Labelle, à signer l'acte de vente.

Adoptée à l'unanimité

7786-07-1990

MONSIEUR MICHEL LABELLE, INGÉNIEUR: MODIFICATION DES PLANS POUR L'ÉGOUT SANITAIRE SECTEUR DU BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE NORD

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller André Beaudry et résolu de mandater monsieur Michel Labelle, ingénieur de Labelle et Associés, pour amender le plan de l'égout sanitaire du boulevard du Curé-Labelle nord daté de janvier 1989, conformément au premier paragraphe de la page deux d'une lettre datée du 25 mai 1990 et signée par monsieur Jean-Marc Jalbert, ingénieur, chef du service de l'admissibilité et de la normalisation du Ministère de l'Environnement;

D'amender le devis numéro LA-21300-8804;

D'amender l'estimé du coît des travaux daté d'avril 1989; De faire approuver les modifications aux plans et devis par le Ministère de l'Environnement, tel que requis par l'autorisation signée par monsieur Michel A. Provencher, directeur régional, en date du 5 juillet 1989.

Adoptée à l'unanimité

7787-07-1990

CONSTRUCTION D'UNE CLÔTURE ENTRE LE GARAGE MUNICIPAL ET LE CIMETIÈRE

PROPOSE par le Conseiller André Beaudry, APPUYE par le Conseiller Martine David et résolu de donner instruction à l'Inspecteur Municipal des Travaux Publics, monsieur Pierre Lacasse, de faire les travaux de clôture entre la prorpiété de la Municipalité de Labelle et le cimetière appartenant à la Fabrique de Labelle, de la route 117 jusqu'à l'extré-

mité nord nord-ouest du terrain de la municipalité, en autant que le Conseil de la Fabrique de Labelle accepte de payer cinquante pour cent (50%) du coût estimé suivant, soit 2 685,82\$ pour le matériel et 800,00\$ pour la msin-d'oeuvre.

Adoptée à l'unanimité

7788-07-1990

TRAVAUX D'AQUEDUC

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard Telmosse, APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier et résolu d'aviser madame Solange Dumoulin à l'effet que la Municipalité de Labelle proeédera à la pose d'un tuyau d'aqueduc de 300mm en P.V.C. sur sa propriété, entre la station de surpression et vers le tuyau de 300mm existant en amont, pour remplacer le tuyau de 200mm en fonte existant, avant le 30 novembre 1990.

Les travaux seront exécutés sous la surveillance de monsieur Michel Labelle, ingénieur, suivant les règles de l'art, l'autorisation du Ministère de l'Environnement et les plans préparés par Labelle et Ascosiés en date du mois de mai 1987 et suivant les droits de passage signés les 8 et 18 juillet 1950 avec les propriétaires du temps.

De plus, aviser le Ministère des Affaires Municipales, suivant le protocole d'entente.

155



ACHAT D'UNE PIERRE COMMÉMORATIVE: PARC DU CURÉ-LABELLE

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et résolu de commander une pierre commémorative en granite rose auprès de monsieur Pierre-André Charette, pour le montant de six cent dol-lars (600,00\$) livraison incluse, suivant le texte suivant exigé par Hydro-Québec et à être installée dans le Parc du Curé-Labelle.

Cette pierre de 24 pouces par 36 pouces environ devra être à angle inclinable de 3 pouces par 10 pouces ou de 4 pouces par 12 pouces et le contour sera de forme irrégulière.

La livraison devra être effectuée dans les dix (10) jours de la commande.

Adoptée à l'unanimité

7790-07-1990

PONCEAU SUR LE CHEMIN DU LAC LABELLE

PROPOSE par le Conseiler Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier

et résolu de donner instructions à l'Inspecteur Municipal des Travaux Publics, d'enlever le ponceau qui a été installé dans le fossé du chemin du Lac Labelle du côté est, sous l'entrée du chemin privé de monsieur Mario St-Pierre, étant donné que celui-ci, d'après des relevés topographiques, est situé sur un point haut et n/est d'aucune utilité pour l'écoulement de l'eau en provenance du chemin privé de monsieur Mario St-Pierre;

De creuser le fossé du chemin du Lac Labelle du côté est vers le sud, en allant vers le fossé de livne situé sur le côté sud;

Une excavation devra être faite au début dudit fossé près du chemin privé de monsieur Mario St-Pierre, vis-à-vis le fossé d'arrivée dudit chemin de monsieur Mario St-Pierre.

D'aviser monsieur Mario St-Pierre qu'il devra fournir et installer à ses frais, un ponceau en diagonal sous son chemin privé à l'est du chemin du Lac Labelle, à un endroit qui a été déterminé lors d'une inspection en date du 4 juillet 1990 avec monsieur Richard Hébert, Conseiller, monsieur Pierre Lacasse, Inspecteur Municipal des Travaux Publics, monsieur Pierre Delage, Inspecteur Municipal en Environnement et vous-même, pour intercepter l'eau du côté nord, pour la diriger vers le fossé du chemin du Lac Labelle, côté sud de votre chemin;

D'offrir à monsieur Mario St-Pierre pour le prix coûtant, le ponceau qui sera enlevé sous son chemin le long du chemin du Lac Labelle;

Que monsieur Mario St-Pierre creuse une excavation en amont du ponceau pour éviter l'accumulation des sédiments dans le ponceau et dans le fossé du côté sud.

Adoptée à l'unanimité

7791-07-1990

DOSSIER MME JEANNE TELMOSSE MAILLOUX

Le Conseil prend connaissance du rapport préparé par monsieur Pierre Delage, Inspecteur Municipal en Environnement et Bâtisses, concernant le cossier de madame Jeanne Telmosse Mailloux, 9, rue du Moulin, Labelle, au sujet du débitage de billots à l'extérieur sur sa propriété;

> PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert et résolu de laisser ledit rapport sur la table pour étude.

> > Adoptée à l'unanimité

16 Juillet 1990



7792-07-1990 No de résolution ou annotation

MADAME LUCIE LÉONARD: SERVITUDE

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller André Beaudry

et résolu d'accepter gratuitement de madame Lucie Léonard demeurant à 830, Montée du Paysan à Labelle, une servitude d'une profondeur de quatre (4) pieds par une frontière de deux cents (200) pieds environ, sur une partie du lot numéro 36A, du Rang "E" du Canton Joly, pour élargir le fossé le long du chemin de la Montée du Paysan, en front dudit lot numéro 36A, du Rang "E" du Canton Joly.

Que ladite servitude à être signée entre les parties, soit enregistrée auxfrais de la Municipalité de Labelle.

Que le Maire, monsieur Robert Nantel et le Secrétaire-Trésorier, monsieur Jean-Guy Rousseau, soient autorisés à signer pour et nom de la Municipalité, ladite servitude.

Adoptée à l'unanimité

7793-07-1990

MONSIEUR GÉRALD LOUBERT: SERVITUDE

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller André Beaudry

et résolu d'accepter gratuitement de monsieur Gérald Loubert demeurant à 830, Montée du Paysan à Labelle, une servitude d'une profondeux de quatre (4) pieds par une frontière de deux cents (200) pieds environ, sur une partie du lot numéro 36A, Rang "E" du Canton Joly, pour élargir le fossé le long du chemin de la Montée du Paysan, en front dudit lot numéro 36A du Rang "E" du Canton Joly.

Que ladite servitude à être signée entre les parties, soit enregistrée aux frais de la Municipalité de Labelle.

Que le Maire, monsieur Robert Nantel et le Secrétaire-Trésorier, monsieur Jean-Guy Rousseau, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, ladite servitude.

Adoptée à l'unanimité

7794-07-1990

MADAME HENRIETTE LÉONARD ET MONSIEUR MICHEL FLEURANT: SERVITUDE

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller André Beaudry

et résolu d'accepter de madame Henriette Léonard et monsieur Michel Fleurant demeurant à 592, Montée du Paysan à Labelle, une servitude d'une profondeur de quatre (4) pieds par une frontière de quatre (400) pieds sur le lot numéro 35D du Rang "F", Canton Joly, pour élargir le fossé le long du chemin de la Montée du Paysan, en front dudit lot numéro 35D du Rang "F", Canton Joly.

La Municipalité de Labelle fournira cinquante (50) piquets de clôture nécessaires pour relocaliser la clôture et les travaux pour déplacer la clôture seront exécutés par les propriétaires pour le montant de deux cent cinquante dollars (250,00\$).

Que ladite servitude à être signée entre les parties, soit enregistrée aux frais de la Municipalité de Labelle.

Que le Maire, monsieur Robert Nantel et le Secrétaire-Trésorier, monsieur Jean-Guy Rousseau, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, ladite servitude.

157

7659-05-1990 No de résolution ou annotation

MONSIEUR ROGER NANTEL: DEMANDE D'APPUI AUPRÈS DE LA C.P.T.A.Q.

PROPOSE par le Conseiller Martine David, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et résolu d'appuyer la demande faite par monsieur Roger Nantel auprès de la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec, dans le but d'obtenir un permis de construction pour une résidence et ses dépendances.

Adoptée à l'unanimité

7660-05-1990

ACHAT DE PAVÉ UNI: RUE DU COLLÈGE

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois et résolu d'autoriser l'achat d'une palette de pavé uni rouge pour compléter les travaux de la rue du Collège, entre les rues du Pont et du Couvent.

Adoptée à l'unanimité

7661-05-1990

ACHAT DE MATÉRIEL POUR CONSTRUIRE UN PLANCHER DE DANSE POUR LA FÊTE NATIONALE 1990

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et résolu d'autoriser l'achat du matériel pour la construction d'un plancher de danse de 30' X 30' au Parc du Centenaire et qui servira lors de la Fête Nationale 1990, et ce, aux meilleures conditions possibles.

Le Responsable du parc devra faire rapport de l'utilisation dudit matériel après la fête.

Adoptée à l'unanimité

7662-05-1990

ACHAT DE POTEAUX POUR L'IDENTIFICATION DES PONCEAUX

PROPOSE par le Conseiller Martine David, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et résolu d'autoriser l'achat de deux cent (200) poteaux en T pour l'identification des ponceaux dans la Municipalité de Labelle, et ce, aux meilleures conditions possibles.

Adoptée à l'unanimité

7663-05-1990

STAGE DE FORMATION POUR MONITEURS EN LOISIR

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois et résolu dans l'intérêt de la Municipalité, d'inscrire les

et résolu dans l'intérêt de la Municipalité, d'inscrire les deux étudiants qui seront engagés pour agir comme moniteurs au Parc du Centenaire durant la saison estivale 1990, à un stage de formation qui sera dispensé par le Conseil Régional des Loisirs des Laurentides et que les frais d'inscription et leurs dépenses leurs soient remboursés à même le fonds général de la Municipalité.



7798-07-1990 No de résolution ou annotation

BÉLANGER, SAUVÉ, AVOCATS: HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR DOSSIER CLAUDE CHAMPS

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert

et résolu d'autoriser le paiement au montant de mille deux cent quarante-trois dollars et dix cents (1 243,10\$) à Bélanger, Sauvé, avocats, représentant les honoraires professionnels dans le dossier de M. Claude Champs.

Adoptée à l'unanimité

7799-07-1990

GROUPE CONSULTEAUX INC.: HONORAIRES POUR ÉTUDE DE CONTAMINATION DE LA RIVIÈRE ROUGE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Martine David et résolu d'autoriser le paiement au montant de deux mille neuf cent dix-sept dollars et deux cents (2 917,02\$) à Groupe Consulteaux Inc., représentant les honoraires pour l'étude de contamination de l'eau de la Rivière Rouge.

Adoptée à l'unanimité

7800-07-1990

LES CONSULTANTS ROCHON ET ASSOCIÉS INC.: HONORAIRES PROFESSIONNELS ET DÉBOURSÉS: CONVENTION COLLECTIVE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier,
APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois
et résolu d'autoriser le paiement des honoraires professionnels au montant de cinq mille huit cent cinquante-quatre dollars
(5 854,00\$) à Les Consultants Rochon et Associés Inc., dans le dossier
de convention collective des employés de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

7801-07-1990

ROCHON, PRÉVOST, AUCLAIR, FORTIN ET D'AOUST, AVOCATS: DOSSIER MONSIEUR GHISLAIN FILION

PROPOSE par le Conseiller André Beaudry,
APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois
et résolu d'autoriser le paiement des honoraires professionnels au montant de deux cent quatre-vingt-quinze dollars et quatre-vingtcinq cents (295,85\$) à Rochon, Prévost, Auclair, Fortin et D'Aoust,
avocats, dans le dossier de monsieur Chislain Filion.

Adoptée à l'unanimité

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE LABELLE: POSE DE TOURBE FACE À L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LABELLE

Le Conseil Municipal autorise la Société d'Horticulture et d'Écologie de Labelle à poser de la tourbe entre le trottoir et le muret qui a été construit vis-à-vis la propriété de l'Office Municipal d'Habitation de Labelle, sur le boulevard du Curé-Labelle.

7802-07-1990

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC: AUTORISATION D'INSTALLER UNE BORNE-FONTAINE SUR LA TERRAIN DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LABELLE

PROPOSE par le Maire Robert Nantel,
APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois
et résolu de demander à la Société D'Habitation du Québec,
l'autorisation d'installer une borne-fontaine sur leur propriété à
l'encognure du trottoir donnant accès à leur immeuble, sur le côté sud
et le trottoir de la municipalité, étant donné que la municipalité a
été autorisée à changer le tuyau d'amiante d'aqueduc de 100mm existant
par un tuyau de 150mm en PVC, pour donner un meilleur service et protection contre l'incendie à l'Ecole Le Tremplin et à l'Office Municipal
d'Habitation de Labelle.

Adoptée à l'unanimité



7803-07-1990 No de résolution ou annotation

MONSIEUR JEAN-GUY CLÉMENT

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert,

APPUVE par le Conseiller Bernard Lanthier et résolu d'adresser des voeux de prompt rétablissement à monsieur Jean-Guy Clément, employé au service des travaux publics de la Municipali-té de Labelle.

Adoptée à l'unanimité

7804-07-1990

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois et résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

160

Maire Tokell fortel

Secrétaire Trésorier



6 Août 1990 No de résolution ou annotation PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LABELLE MUNICIPALITÉ DE LABELLE

A une session régulière du Conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, lundi le six août mil neuf cent quatre-vingt-dix (6 août 1990), à laquelle étaient présents: messieurs les Conseillers Richard Hébert, André Beaudry, Bernard Lanthier et Jean Brisebois, formant quorum sous la présidence de monsieur Robert Nantel, Maire et aussi monsieur Jean-Guy Rousseau, Secrétaire-Trésorier.

7805-08-1990

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSE par le Conseiller Jean Brisebois, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert et résolu d'ouvrir l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

7806-08-1990

ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DU MOIS DE JUILLET 1990

PROPOSE par le Conseiller Jean Brisebois, APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier et résolu d'adopter les procès verbaux des assemblée du 3 et du 16 juillet 1990.

Adoptée à l'unanimité

7807-08-1990

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier et résolu d'adopter l'ordre du jour avec les additions suivantes:

7.10 M. Daniel Bédard: 2e fréquence sur pagette à ses frais. 9.15 Fabrique de Labelle: construction d'une clôture entre le cimetière et le garage municipal. 10.13 Melle Annabelle Gareau: ratification de son engagement du 16 au 3 août 1990 comme monitrice. 10.14 Association des Propriétaires du Lac des Sucreries: dépôts de débris sur les lots 21, 31 et 41. 10.15 M. Martin Cossette: rémunération comme pompier volontaire. 10.16 M. Fernando Machabée: demande d'amendement au règlement de zonage.

Adoptée à l'unanimité

ORDRE DU JOUR DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 6 AOÛT 1990

- 1.- Prière.
- 2.- Présences.
- 3.- Ouverture de l'assemblée.
- 4.- Adoption des procès verbaux.
- 5.- Adoption de l'ordre du jour.
- 6.- Appels d'offres et soumissions:
 - 6.1 Camion 1977.
- 7.- Correspondance:
 - 7.1 Ass. des Propriétaires du Lac Labelle: demande de subvention 90.
 - 7.2 Club de Motoneige de Labelle: demande de vieilles plaques de rues.
 - 7.3 Motel Robert Labelle: plainte contre le bruit.
 - 7.4 Mme Aurélien Huet: analyse d'eau d'un ruisseau au Lac Labelle.
 7.5 M. Léo Gosselin: analyse d'eau d'un ruisseau au Lac Labelle.
 - 7.6 M. André Lanthier: réparation du fossé sur le chemin Lanthier.
 - 7.7 Mme Augustine Brassard: réparation du trottoir sur rue de l'Eglise.
 - 7.8 Comité Avenir du CHDL/CARHV: demande contribution 1990.
 - 7.9 Mérite Sportif des Laurentides: offre de publicité dans le programme-souvenir.
 - 7.10 M. Daniel Bédard: 2e fréquences sur pagette à ses frais.



6 Août 1990 lo de résolutio ou annotation

8.- Rapports des départements.

9.- Affaires en cours:

- 9. 1 M. Fernand Vézina: Re lot 268 ptie, Village de Labelle. 9. 2 C.C.U.: cession lot lll, Rang "E", Canton Labelle.
- 9. 3 C.C.U.: cession des lots IB et 2A, Rang "G", Canton Joly.
- 9. 4 C.C.U.: Re dossier M. Camille Fafard: lot 13A, Rang G, Joly.
- 9. 5 C.C.U.: Mme N. Dutil et M. C. Terreault:construction clôture.
- 9. 6 M. J. Telmosse et M. V. Mailloux: infraction au règlement zonage
- 9. 7 C.C.U.: recommandations concernant numéros civiques. 9. 8 Club Iroquois de Labelle: tarif de location du terrain de balle.
- 9. 9 Rapport Inspecteur Municipal: piste cyclable chemin Forget.
- 9.10 Engagement d'une personne: agrandissement du kiosque touristique.
- 9.11 Dynamitage sur le chemin du Lac Labelle.
- 9.12 Rochon, Prévost et Associés: Re travaux d'aqueduc tuyau maître.
- 9.13 Tarif à établir pour usage du télécopieur.
- 9.14 M. Pierre Delage, Inspecteur en Environnement: temps supplémentaire indemnisé.
- 9.15 Fabrique de Labelle: construction d'une clôture entre le cimetière et le garage municipal.

10.- Affaires nouvelles:

- 10. 1 Corp. Mun. de Canton d'Amherst: règlement d'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Labelle.
- 10. 2 Corp. Mun. de La Conception: demande de protection du Service Incendie de Labelle.
- 10. 3 Autorisation pour dynamitage d'une roche dans le fossé du chemin de la Montée du Paysan.
- 10. 4 M. Pierre Delage, Inspecteur en Environnement: enfouissement de débris au Lac des Sucreries.
- 10. 5 M. Bernard La Boissière: demande d'autorisation de traverser le chemin du Lac Labelle pour son installation septique.
- 10. 6 M. Ghislain Filion: infraction au règlement #65: roulottes sur son terrain.
- 10. 7 M. Claude Lapointe: infraction au règlement #65: construction sans permis.
- 10. 8 Mme Berthe H. Filion: réclamation pour réparation de l'égout sur la rue du Moulin.
- 10. 9 MM Robert et Germain Durand: demande de modification au projet de règlement de zonage.
- 10.10 M. Martin Cossette: 2e sélecteur sur pagette du Service Incendie
- 10.11 M. Roger Sigouin: suggestion de logo pour la piscine municipale. 10.12 M. Roger Sigouin: agrandissement du local d'entreposage à la piscine municipale.
- 10.13 Melle Annabelle Gareau: ratification de son engagement comme monitrice du 16 juillet au 3 août 1990.
- 10.14 Ass. des Propriétaires du Lac des Sucreries: dépôts de déchets sur les lots 26, 31 et 41.
- 10.15 M. Martin Cossette: rémunération comme pompier volontaire.
- 10.16 M. Fernando Machabée: demande d'amendement au règlement zonage.

ll. - Avis de motion et règlements:

11. 1 Adoption du règlement #108: emprunt pour payer le coût d'achat et des procédures d'expropriation pour l'élargissement du Rang "A", Canton Joly.

12.- Divers:

- 12.1 Rapport de l'assemblée du C.C.U. du 12 juillet 1990.
- 12.2 UMRCQ: Congrès 1990: inscription.
- 12.3 UMRCQ: cours pour les élus municipaux sur la gestion financière.
- 12.4 Comptoir d'Entraide de Labelle: organisation Journée Terry Fox.
- 12.5 Entrelacs-Mon Pays: remerciement pour prêt du drapeau.
- 12.6 Décès.



6 Août 1990

13.- Affaires du Secrétaire-Trésorier:

- 13.1 Adoption des comptes et salaires de juillet 1990.
 13.2 MRC des Laurentides: compte pour indexation des rôles 1991.
 13.3 René Girard, Aménagement et Urbanisme: versement Re plan
- d'urbanisme.
- 13.4 Godard, Bélisle: honoraires Re dossier Mme Lisette Paiement. 13.5 Godard, Bélisle: honoraires Re dossier M. Pierre Philippon.

14.- Tour de table.

15.- Questions de l'auditoire.

16.- Ajournement ou levée de l'assemblée.

7808-08-1990

2741-7799 QUÉBEC INC.: ACHAT DU CAMION FORD 1977

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle a publié dans le journal l'Écrit en date du 24 avril 1990, un appel d'offres pour le camion Ford 1977, modèle F600 (4X4) 8 cylindres, série F66EU020894, équipé d'une sableuse-saleuse de 7 verges; d'une aile de côté et d'un chasse-neige (one way);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle n'avait reçue aucune réponse à l'appel d'offres ci-haut mentionné;

CONSIDÉRANT QUE madame Suzanne Nadon, présidente de 2741-7799 Québec Inc. de St-Donat, a présentée une offre d'achat pour ledit camion suite à une information à l'effet que la municipalité avait un camion équipé d'une sableuse-saleuse à vendre;

Après discussion et considération; Il est:

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et résolu d'accepter l'offre d'achat de 2741-7799 Québec Inc. signée par la présidente, madame Suzanne Nadon, pour la vente du camion Ford 1977, modèle F600 (4X4), 8 cylindres, série F66EU020894, équipé d'une sableuse-saleuse de 7 verges; d'une aile de côté et d'un chasseneige (one way), pour le montant de seize mille cinq cent dollars (16 500,00\$) comptant, payable lors de la livraison du véhicule.

La vente de ce camion est faite sans garantie aucune de la part de la Municipalité de Labelle et aux risques et périls de l'acheteur qui devra reconnaître par l'entremise d'une personne autorisée, l'avoir examiné et déclaré en être satisfait.

Adoptée à l'unanimité

7809-08-1990

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC LABELLE INC.: SUBVENTION 1990

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert. APPUYE par le Conseiller André Beaudry

et résolu d'autoriser le versement de la subvention au montant de mille cinq cent dollars (1 500,00\$) pour l'année 1990, à l'Association des Propriétaires du Lac Labelle Inc..

Adoptée à l'unanimité

7810-08-1990

CLUB DE MOTONEIGE DE LABELLE ET CLUB DE TIR AU PISTOLET-REVOLVER DE LABELLE: VIEILLES PLAQUES DE NOMS DE RUES

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et résolu de donner au Club de Motoneige de Labelle Inc. et au Club de Tir au Pistolet-Revolver de Labelle, cinquante (50) plaques de rues chacun, pour les besoins de leurs activités.

163



INSPECTION DU RUISSEAU PROVENANT DU LAC DES RATS-MUSQUÉS

Le Secrétaire-Trésorier fait lecture de demandes reçues de madame Aurélien Huet et monsieur Léo Gosselin, concernant l'analyse de l'eau du ruisseau provenant du lac des Rats-Musqués, pour la raison que des travaux auraient été exécutés dans ledit ruisseau.

Après discussion; Il est:

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier

et résolu de donner instruction à monsieur Pierre Delage, Inspecteur Municipal en Environnement, d'inspecteur le ruisseau provenant du lac des Rats-Musqués lequel se déverse dans le lac Labelle, pour constater s'il y aurait eu des travaux d'effectuer dans ou près du ruisseau et qui auraient pu ou qui pourraient changer la qualité de l'eau, et qu'un rapport devra être soumis au Conseil.

Adoptée à l'unanimité

RÉPARATION DU CHEMIN LANTHIER

Le Conseil prend connaissance d'une demande de monsieur André Lanthier, propriétaire sur le chemin Lanthier, concernant l'entretien du chemin Lanthier.

Qu'instruction soit transmise à l'Inspecteur Municipal, monsieur Pierre Lacasse, de voir à réparer ledit chemin.

Adoptée à l'unanimité

RÉPARATION DU TROTTOIR SUR LA RUE DE L'EGLISE

Le Conseil prend connaissance d'une demande de madame Augustine Brassard, 99, rue de l'Eglise, concernant l'état du trottoir sur la rue de l'Eglise côté est, entre le terrain de la Fabrique et son extrémité

Qu'instruction soit transmise à l'Inspecteur Municipal, monsieur Pierre Lacasse, de voir à réparer ledit trottoir avec de l'asphalte; de construire aux extrémités avec de l'asphalte, une rampe d'accès.

7812-08-1990

COMITÉ AVENIR DU CHDL/CARHV

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et résolu d'inviter le coordonnateur du Comité Avenir du CHDL/CARHV, à rencontrer le Conseil pour donner un compte-rendu des activités et du bilan du Comité Avenir du CHDL/CARHV, avant de verser la contribution pour l'année 1990.

7813-08-1990

$\underline{\text{MONSIEUR}}$ DANIEL BÉDARD, DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE: 2e FRÉQUENCE SUR PAGETTE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller André Beaudry

et résolu de facturer monsieur Daniel Bédard, 129, rue du Collège, Labelle, pour l'usage de la deuxième fréquence sur le pagette de la municipalité, mis à sa disposition comme Directeur du Service Incendie.

164



6 Août 1990 No de résolution ou annotation

RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS

Le Conseil prend connaissance des rapports des différents départements qui lui ont é té remis par le Secrétaire-Trésorier le 16 juillet 1990.

7811-08-1990

AUTORISATION DE PROCÉDURE POUR RENDRE CONFORME UNE PARTIE DU LOT 268, CADASTRE OFFICIEL DU VILLAGE DE LABELLE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier,
APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois
et résolu d'autoriser le Secrétaire-Trésorier à continuer les
procédures concernant une partie du lot numéro 268, cadastre officiel
du Village de Labelle, pour rendre conforme la vente de cette partie
de lot à monsieur Fernand Vézina suivant son acceptation des conditions
qui lui avaient été soumises.

Adoptée à l'unanimité

7812-08-1990

MINISTÈRE DE L'ENERGIE ET DES RESSOURCES: LOT 111, RANG "E", LABELLE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et résolu de demander au Ministère de l'Energie et des Ressources du Québec, de ne pas vendre, dans l'intérêt de la municipalité, le lot numéro lll, Rang "E", Canton Labelle, pour la raison que la municipalité désire conserver ce lot public au Lac des Sucreries, tel que recommandé par le Comité Consultatif d'Urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

7813-08-1990

MONSIEUR MARIO ST-PIERRE: ACQUISITION DES LOTS 1B ET 2A, RANG "G", CANTON JOLY

PROPOSE par le Conseiller Jean Brisebois, APPUYE par le Conseiller André Beaudry

et résolu d'appuyer monsieur Mario St-Pierre dans ses démarches pour acquérir les lots numéros IB et 2A, Rang "G", Canton Joly, à la condition que la voie d'accès public demeure, le tout tel que recommandé par le Comité Consultatif d'Urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

7814-08-1990

MONSIEUR CAMILLE FAFARD: CONSTRUCTION D'UN PATIO

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et résolu de demander à l'Inspecteur Municipal en Environnement, monsieur Pierre Delage, d'adresser une lettre à monsieur Camille Fafard, 3658, chemín du Lac Labelle, l'informant qu'il peut s'adresser à son bureau pour demander une dérogation mineure au règlement numéro 65, moyennant un dépôt de soixante-quinze dollars (75,00\$), concernant la construction d'un patio sur une partie du lot numéro 13A, Rang "G", Canton Joly.

165



7815-08-1990 No de résolution ou annotation

MADAME NICOLE DUTIL: CONSTRUCTION D'UNE CLÔTURE SUR LA RUE BERGERON

PROPOSE par le Conseiller André Beaudry,

APPUYE par le Conseiller Richard Hébert et résolu d'entreprendre les procédures nécessaires pour vendre à madame Nicole Dutil, 7, rue Bergeron, Labelle, une partie du lot numéro 266, cadastre officiel du Village de Labelle, ayant une superficie de 29,1 mètres carrés, étant la parcelle de terrain entre sa ligne de propriété et le trottoir et d'offrir à tous les propriétaires de cette rue dont la propriété n'est pas bornée par le trottoir, le terrain entre leur ligne de propriété et le trottoir.

Adoptée à l'unanimité

7816-08-1990

ATTRIBUTION DES NUMÉROS CIVIQUES

PROPOSE par le Conseiller André Beaudry, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert

et résolu d'offrir aux contribuables qui ont payés d'avance, le ou les numéros civiques qui sont attribués à leur propriété, suivant le coût qui sera fixé par résolution du Conseil Municipal.

Adoptée à l'unanimité

7817-08-1990

UTILISATION DES FACILITÉS DU PARC DU CENTENAIRE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert

et résolu de reporter à la soirée d'information pour étude et considération, la demande des associations à but non lucratif, concernant le tarif de location des facilités du Parc du Centenaire.

Adoptée à l'unanimité

7818-08-1990

PISTE CYCLABLE SUR LE CHEMIN FORGET

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et résolu d'autoriser monsieur Pierre Lacasse, Inspecteur Municipal des Travaux Publics, à fournir à des propriétaires du chemin Forget dix (10) poteaux et dix (10) réflecteurs pour baliser une piste cyclable le long du chemin Forget, pour permettre aux enfants de se promener à bicyclette en toute sécurité.

Le Conseiller Bernard Lanthier est contre.

Adoptée

7819-08-1990

MONSIEUR GERMAIN DURAND: TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU KIOSQUE TOURISTIQUE

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller André Beaudry

et résolu de retenir les services de monsieur Germain Durand pour diriger les travaux et travailler à la construction de l'agrandissement du kiosque touristique.

Le taux horaire sera de dix dollars (10,00\$).

166



MONSIEUR GHISLAIN FILION: TENTES ET TENTES-ROULOTTES SUR SON TERRAIN

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et résolu de reporter à la soirée d'information pour étude et considération, le rapport de l'Inspecteur Municipal en Environnement, monsieur Pierre Delage, concernant les roulottes et les tentes-roulottes installées à 8780, chemin du Lac Labelle.

Adoptée à l'unanimité

7829-08-1990

MONSIEUR CLAUDE LAPOINTE: INFRACTION AU RÈGLEMENT #65 UUBANISME

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller André Beaudry et résolu de donner instruction à l'Inspecteur Municipal en mement, monsieur Pierre Delage, de signifier avec témoin à mo

Environnement, monsieur Pierre Delage, de signifier avec témoin à monsieur Claude Lapointe, 9620, chemin du Lac Labelle, une dernière mise en demeure concernant les infractions au règlement d'urbanisme numéro 65, pour des travaux effectués sur la partie du lot numéro trois (3), Rang "I", Canton Minerve.

Adoptée à l'unanimité

7830-08-1990

MADAME BERTHE H. FILION: RÉCLAMATION

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert

ct résolu de ne pas payer la réclamation de madame Berthe Huberdeau Filion concernant des prétendus dommages que la municipalité auraient causés au tuyau d'égout qui passe sur le terrain en face du 15, rue du Moulin à Labelle, pour la raison que la municipalité a exécutée des travaux dont le propriétaire n'a pas été obligé de faire.

Adoptée à l'unanimité

7831-08-1990

MESSIEURS GERMAIN ET ROBERT DURAND; DEMANDE DE MODIFICATION AU PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert

et résolu de référer au Comité Consultatif d'Urbanisme pour étude, considération et rapport au Conseil, la demande de modification au projet de règlement de zonage de messieurs Germain et Robert Durand.

Adoptée à l'unanimité

7832-08-1990

MONSIEUR MARTIN COSSETTE: DEMANDE UN 2e SÉLECTEUR SUR PAGETTE DU SERVICE INCENDIE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller André Beaudry

et résolu d'autoriser la compagnie Pagette, d'installer un deuxième sélecteur sur un avertisseur du Service Incendie de la Municipalité de Labelle et dont les frais seront remboursés par monsieur Martin Cossette, pompier volontaire.

Adoptée à l'unanimité

MONSIEUR ROGER SIGOUIN, RESPONSABLE DE LA PISCINE MUNICIPALE: SUGGESTION DE LOGO POUR LA PISCINE MUNICIPALE

Monsieur Roger Sigouin, responsable de la Piscine Municipale, soumet au Conseil pour étude, un projet de logo pour la piscine municipale.

169

Le Conseil laisse sur la table pour considération, ladite demande. $\ensuremath{^{\varepsilon}}$



7833-08-1990 No de résolutio ou annotation

AGRANDISSEMENT DU LOCAL D'ENTREPOSAGE À LA PISCINE MUNICIPALE

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et résolu d'autoriser monsieur Gaétan Nantel, Responsable du Parc du Centenaire, à démolir le mur entre les deux locaux d'entreposage situé au rez-de-chaussée de la piscine municipale, pour permettre l'entreposage d'un plus grand volume de matériel.

Monsieur Gaétan Nantel devra prévoir dans les prévisions budgétaires pour l'année 1991, le coût pour fermer une porte dudit local avec des blocs de béton.

Adoptée à l'unanimité

7834-08-1990

MELLE ANNABELLE GAREAU: ENGAGEMENT COMME MONITRICE AUX TERRAINS DE JEUX

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier,

APPUYE par le Conseiller André Beaudry et résolu de ratifier l'engagement de mademoiselle Annabelle Gareau comme monitrice au terrain de jeux à compter du 16 juillet au 3 a-oût 1990, et ce, en remplacement de monsieur Nicholas Bergeron.

Adoptée à l'unanimité

7835-08-1990

MONSIEUR MARTIN COSETTE: ENGAGEMENT COMME POMPIER VOLONTAIRE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et résolu d'engager monsieur Martin Cossette, 14, rue de la Gare, Labelle, comme pompier volontaire à temps partiel, au salaire de dix dollars (10,00%) l'heure lors d'un incendie, de sept dollars et cinquante cents (7,50\$) l'heure pour la travail à la caserne et quinze dollars (15,00\$) pour chaque pratique.

Adoptée à l'unanimité

7836-08-1990

MONSIEUR FERNANDO MACHABÉE: DEMANDE D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier,

APPUYE par le Conseiller André Beaudry et résolu de référer au Comité Consultatif d'Urbanisme pour étude, considération et rapport, la demande de monsieur Fernando Machabé, 204, rue du Collège à Labelle, concernant une demande d'amendement au règlement de zonage.

Adoptée à l'unanimité

7837-08-1990

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 108: DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 59 000,00\$ PQUR PAYER LE COÛT D'ACHAT ET DES PROCÉDURES D'EXPROPRIATION POUR L'ÉLARGISSEMENT DU RANG "A", CANTON JOLY

> PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier

et résolu d'adopter le règlement numéro 108, décrétant un emprunt au montant de cinquante neuf mille dollars (59 000,00\$), pour payer le coût d'achat et des procédures d'expropriation pour l'élargissement du Rang "A", Canton Joly, Division d'enregistrement de Labelle.

Adoptée à l'unanimité





7820-08-1990 No de résolution ou annotation

TRAVAUX DE DYNAMITAGE SUR LE CHEMIN DU LAC LABELLE

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller André Beaudry

et résolu d'autoriser monsieur Pierre Lacasse, Inspecteur Municipal des Travaux Publics, à faire faire par Labelle Forage et Dynamitage Enr. jusqu'à concurrence de cinq mille dollars (5 000,00\$), du dynamitage de pierre dans les fossés du chemin du Lac Labelle, entre le chemin du lac de l'Abies et le chemin de la Presqu'île.

Adoptée à l'unanimité

7821-08-1990

TARIF D'UTILISATION DU TÉLÉCOPIEUR

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier et résolu de fixer le tarif à un dollar (1,00\$) la page lorsque des documents seront requis de la municipalité par télécopieur.

Adoptée à l'unanimité

7822-08-1990

MONSIEUR PIERRE DELAGE, M. URB.: TEMPS SUPPLÉMENTAIRE COMPENSÉ

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et résolu d'autoriser monsieur Pierre Delage, M. Urb., Inspecteur Municipal en Environnement, de compenser en temps simple, le temps supplémentaire qu'il devra effectuer dans l'affaire de Claude Champs et autres travaux en temps supplémentaire.

Le maximum de jours compensés ne devra pas dépasser cinq (5) jours consécutifs à la fois.

Adoptée à l'unanimité

7823-08-1990

CONSTRUCTION ENTRE LE CIMETIÈRE ET LE GARAGE MUNICIPAL D'UNE CLÔTURE

PROPOSE par le Conseiller Jean Brisebois,
APPUYE par le Conseiller André Beaudry
et résolu de donner instruction à monsieur Pierre Lacasse,
Inspecteur Municipal des Travaux Publics, de construire une clôture
entre le címetière et le terrain de la municipalité (garage municipal),
de la ligne de propriété avant jusqu'à l'extrémité nord-ouest du terrain
de la municipalité, suivant l'estimé accepté par le Conseil Municipal

en date du 6 juillet 1990 et aussi accepté par le Conseil de la Fabrique et signé par monsieur Gaston Potvín, Prêtre-Curé en date du 3 août 1990.

Adoptée à l'unanimité

7824-08-1990

CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON D'AMHERST: ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE

ATTENDU QUE la Corporation Municipale du Canton D'Amherst a transmis à la Municipalité de Labelle une copie certifiée du règlement numéro 217-90 de ladite municipalité, décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Labelle;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Labelle a pris en considération ledit règlement numéro 217-90 de la Corporation Municipale du Canton D'Amherst;



7824-08-1990
No de résolution
ou annotation
(suite)

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Labelle suivant l'article 131 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale a trente jours pour faire connaître son avis sur la demande d'annexion;

EN CONSÉQUENCE: Il est:

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et résolu d'aviser la Corporation Municipale du Canton D'Amherst qu'elle s'oppose fermement à son intention d'annexer une partie du territoire de la Municipalité de Labelle, plus particulièrement, la partie des Lacs des Sucreries et Cameron.

Adoptée à l'unanimité

7825-08-1990

CORPORATION MUNICIPALE DE LA CONCEPTION: INVITATION CONCERNANT UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA PROTECTION INCENDIE

PROPOSE par le Maire Robert Nantel,
APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier
et résolu d'inviter le Conseil de la Corporation Municipale de
La Conception, pour discuter d'une entente intermunicipale concernant la
profection incendie.

Adoptée à l'unanimité

7826-08-1990

DYNAMITAGE DU FOSSÉ: CHEMIN DE LA MONTÉE DU PAYSAN

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller André Beaudry et résolu de ratifier les travaux de dynamitage dans le fossé de

et résolu de ratifier les travaux de dynamitage dans le fossé de la Montée du Paysan et qui ont été exécutés par Labelle Forage-Dynamitage Enr., au coût de six cent cinquante dollars (650,00\$).

Adoptée à l'unanimité

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC DES SUCRERIES: ENFOUISSEMENT DE VIDANGES

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de l'Association des Propriétaires du Lac des Sucreries signée par son président, monsieur Sylvain Dubois, concernant les vidanges le long des chemins du secteur.

Une rencontre avec les inspecteurs du Ministère de l'Environnement aura lieu dans un avenir rapproché avec le Maire, pour obtenir l'autorisation de l'enfouissement des déchets et des vidanges secs et rapport sera soumis au Conseil à une prochaine assemblée.

7827-08-1990

MONSIEUR F. BERNARD LA BOISSIÈRE: AUTORISATION D'INSTALLER UN TUYAU DANS LE CHEMIN DU LAG CAMERON

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et résolu d'autoriser monsieur F. Bernard La Boissière, d'installer un tuyau dans le chemin Cameron en face de la partie du lot 56-1 situé entre le chemin du Lac Cameron et le Lac Cameron, en allant vers une partie du lot 56, Rang "A", Canton Labelle, à acquérir du Ministère de l'Énergie et des Ressrouces pour installer un puit absorbant, tel que montré sur le feuillet #31-J2 S.O. du Ministère de l'Énergie et des Ressources.

La Municipalité de Labelle ne se tiendra aucunement responsable des dommages qui peuvent ou qui pourraient survenir à la suite de cesdits travaux dans le chemin du Lac Cameron.

Adoptée à l'unanimité



RÈGLEMENT NUMÉRO 108: DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 59 000,00\$
POUR PAYER LE COÛT D'ACHAT ET DES PROCÉDURES D'EXPROPRIATION POUR
L'ÉLARGISSEMENT DU RANG "A", CANTON JOLY, DIVISION D'ENREGISTREMENT
DE LABELLE

ATTENDU QU'en date du neuf novembre mil neuf cent quatre-vingtquatre, le Conseil de la Municipalité de Labelle a adopté le règlement numéro 62 concernant l'élargissement de l'emprise du chemin du Rang "A";

ATTENDU QU'en date du trente novembre mil neuf cent quatre-vingtneuf, le Juge René Roy de la Cour du Québec, Chambre de l'expropriation,
a rendu une ordonnance à l'effet de payer à l'exproprié monsieur Maurice
Labonté, le montant de trente huit mille cinq cent quarante-trois dollars et quatre-vingt-douze cents (38 543,92\$) (annexe "A"), plus les
frais judiciaires des Procureurs de l'exproprié au montant de mille
quatre-vingt-dix-sept dollars et quatre-vingt cents (1 097,80\$);

ATTENDU QU'en date du trente novembre mil neuf cent quatre-vingtneuf, le Juge René Roy de la Cour du Québec, Chambre de l'expropriation,
a rendu une ordonnance à l'effet de payer à l'exproprié monsieur Claude
Labonté, le montant de quatre mille quarante dollars et cinquante-six
cents (4 040,56\$) (annexe "B"), plus les frais judiciaires des Procureurs de l'exproprié au montant de six cent quatre-vingt-neuf dollars
et trente-trois cents (689,33\$);

ATTENDU QUE les honoraires et déboursés des Conseillers juridiques de la Municipalité de Labelle dans ces dossiers s'élèvent au montant de onze mille trois cent cinquante-huit dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (11 358,998)

ATTENDU QUE des négociations sont en cours depuis la date des ordonnances avec le Ministère des Transports du Québec, pour établir le montant à être remboursé par le Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité de Labelle n'a pas en mains les fonds nécessaires pour payer ces ordonnances, frais judiciaires et honoraires:

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a régulièrement été donné lors de la session régulière du Conseil de la Municipalité de Labelle tenue le trois juillet mil neuf cent quatre-vingt-dix;

EN CONSÉQUENCE; Il est:

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Bernard Lantbier et résolu qu'il est statué par règlement du Conseil de la Municipalité de Labelle et il est par le présent règlement, statué, sujet à toutes les approbations requises par la Loi, comme suit:

ARTICLE I. Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long reproduit.

ARTICLE 2. Pour se procurer les fonds nécessaires pour les montants décrits aux annexes "A", "B" et "C" plus les frais, les honoraires judiciaires et les déboursés, la Municipalité de Labelle est autorisée à emprunter jusqu'à la somme cinquante neuf mille dollars (59 000,00\$).



Règlement No. 108 (suite)

- ARTICLE 3. Le Conseil de la Municipalité de Labelle fera un emprunt par billet pour une période de trois (3) ans (annexe "D".
- ARTICLE 4. Le billet portera intérêt à un taux n'excédant pas dix sept pour cent (17%) l'an, payable semi-annuellement à compter de la date de l'emprunt.
- ARTICLE 5. Le billet sera signé par le Maire et contresigné par le Secrétaire-Trésorier et portera le sceau de la Municipalité de Labelle.
- ARTICLE 6. Afin de pourvoir au remboursement de l'emprunt durant une période de trois (3) ans conformément au tableau d'amortissement de l'annexe "D" et au paiement des intérêts à accroître sur ledit emprunt autorisé par le présent règlement pour payer les montants mentionnés à l'article I, il est par le présent règlement, imposé sur tous les biens-fonds imposables situés dans la Municipalité de Labelle, une taxe s péciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparait au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
- ARTICLE 7. Cette taxe sera prélevé annuellement pendant le terme de l'emprunt, en montants suffisants chaque année pour payer les échéances de l'année en principal et intérêts et sera prélevée à compter de la date de l'émission du billet, de la même manière et à la même époque que la taxe foncière ordinaire que la Municipalité de Labelle prélève chaque année.
- ARTICLE 8. Le principal et les intérêts dudit billet seront encore garantis par le fonds général de la Municipalité de Labelle.
- ARTICLE 9. Le Conseil de la Municipalité de Labelle appropriera s'il y a lieu à la réduction de la dette créée par le présent règlement, tout montant qu'il pourrait recevoir du Gouvernement du Québec et devant s'appliquer au présent règlement.
- ARTICLE 10. Tous les autres détails et matières relatifs au présent règlement, à l'émission et à la négociation du billet et au taux d'intérêt seront réglés et déterminés par résolution du Conseil de la Municipalité de Labelle au besoin, suivant la Loi.
- ARTICLE 11. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.
- ARTICLE 12. ADOPTÉ par le Conseil de la Municipalité de Labelle lors de sa session régulière tenue le six août mil neuf cent quatre-vingt-dix (6 août 1990).

Tober Hant

172

suffermen. Secrétaire-Trésorier



6 Août 1990 No de résolution

AVIS DE MOTION: PRÉPARATION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LE BRUIT

Avis de motion est donné parle Conseiller Bernard Labthier, pour la préparation d'un règlement concernant le bruit.

AVIS DE MOTION: PRÉPARATION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA FERMETURE D'UNE PARTIE DE LA RUE GODARD

Avis de motion est donné par le Conseiller Jean Brisebois, pour la préparation d'un règlement décrétant la fermeture d'une partie de la rue Godard, étant une partie du lot numéro 268, cadastre officiel du Village de Labelle.

7838-08-1990

MONSIEUR JACQUES LÉONARD: DÉPUTÉ DU COMTÉ LABELLE: DEMANDE DE RENCONTRE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert

et résolu de demander une rencontre avec monsieur Jacques Léonard, Député du Comté Labelle, pour discuter de la possibilité d'obtenir un montant supérieur concernant l'expropriation que la municipalité a due faire pour une partie des propriétés de messieurs Claude et Maurice Labonté, lots de l'élargissement du Rang "A", Canton Joly.

Adoptée à l'unanimité

7839-08-1990

CONGRÈS 1990 U.M.R.C.Q.: INSCRIPTION

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller André Beaudry et résolu de reporter à la prochaine assemblée du Conseil, l'inscription des membres du Conseil au congrès 1990 de l'U.M.R.C.Q..

Adoptée à l'unanimité

7840-08-1990

CONDOLÉANCES À LA FAMILLE DE MADAME JEANNE MONETTE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller André Beaudry et résolu que c'est avec un vif regret que les membres du Conseil ont appris le décès de madame Jeanne Monette.

Les membres du Conseil prient la famille, d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité

7841-08-1990

ADOPTION DES COMPTES ET SALAIRES

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

ct résolu d'approuver le paiement des comptes et salaires à être débités au fonds général de la Municipalité, suivant le registre numéro 90-15 daté du 30 juillet 1990.

Adoptée à l'unanimité

7842-08-1990

M.R.C. DES LAURENTIDES: INDEXATION ET ÉQUILIBRATION DES RÔLES D'ÉVALUATION

PROPOSE par le Conseiller Jean Brisebois,
APPUYE par le Conseiller Richard Hébert
et résolu d'autoriser le paiement de la facture au montant de
dix neuf mille cent quatre-vingt-treize dollars et quatre-vingt-onze
cents (19 193,91\$) de la Municipalité Régionale de Comté des Laurentides,
pour les travaux d'indexation et d'équilibration des rôles d'évaluation
pour l'année 1991, pour les travaux exécutés au 30 juin 1990.

Adoptée à l'unanimité



7843-08-1990 No de résolution ou annotation

RENÉ GIRARD, URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE: HONORAIRES POUR LA RÉALISATION DES INSTRUMENTS D'URBANISME

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et résolu d'autoriser le paiement de la facture au montant de trois mille sept cent vingt-deux dollars et cinquante cents (3 722,50 \$) de René Girard, Urbanisme et Aménagement du territoire, pour la réalisation des instriments d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

7844-08-1990

GODARD, BÉLISLE ET ASSOCIÉS: HONORAIRES POUR DOSSIER MME LISETTE PAIEMENT

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller André Beaudry

et résolu d'autoriser le paiement au montant de quarante-et-un dollars et soixante-sept cents (41,67\$) des honoraires de Godard, Bélisle et Associés, avocats, dans le dossier de madame Lisette paiement.

Adoptée à l'unanimité

7845-08-1990

GODARD, BÉLISLE ET ASSOCIÉS: HONORAIRES POUR DOSSIER M. PIERRE PHILIPPON

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

ct résolu d'autoriser le paiement au montant de sept cent soixante-cinq dollars et trente-huit cents (765,38\$) à Godard, Bélisle et Associés, avocats; d'autoriser le paiement au montant de vingt-neuf dollars et vingt cents (29,20\$) à madame Claire Godard de Labelle, concernant le dossier de monsieur Pierre Philippon.

7846-08-1990

LES MONUMENTS DE LABELLE ENR.: PIERRE COMMÉMORATIVE POUR LE PARC DU CURÉ-LABELLE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et résolu d'autoriser le paiement au montant de six cent dollars (600,00\$) à Les Monuments de Labelle Enr., pour l'achat d'une pierre commémorative en granite rose pour le Parc du Curé-Labelle.

Adoptée à l'unanimité

7847-08-1990

ACHAT DE PAVÉ UNI POUR TERMINER LES TRAVAUX SUR LA RUE DU COLLÈGE

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et résolu d'autoriser monsieur Pierre Lacasse, Inspecteur Municipal des Travaux Publics, d'acheter l 280 briques (pavé Hollande rouge) pour terminer,les travaux sur la rue du Collège, entre les rues du Pont et du Couvent, si un échange avec Matériaux Labelle Enr. n'est pas possible avec des briques grises.

Adoptée à l'unanimité

7848-08-1990

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSE par le Conseiller Jean Brisebois, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert et résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

174

Foley Office

Secretaire-Trésorier



20 Août 1990 No de résolution ou annotation PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LABELLE MUNICIPALITÉ DE LABELLE

A une session régulière du Conseil de la Municipalité de Labelle, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, lundi le vingt août mil neuf cent quatre-vingt-dix (20 août 1990), à laquelle étaient présents: madame et messieurs les Conseillers Richard Hébert, André Beaudry, Bernard Lanthier, Pâquerette Léonard Telmosse et Jean Brisebois, formant quorum sous la présidence de monsieur Robert Nantel, Maire et aussi monsieur Jean-Guy Rousseau, Secrétaire-Trésorier.

7848-08-1990

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSE par le Conseiller Jean Brisebois, APPUYE par le Conseiller André Beaudry et résolu d'ouvrir l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

7849-08-1990

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et résolu d'adopter l'ordre du jour avec les additions suivantes: 6.14 Centre Jeunesse Chanterelle: demande de salle (gymnase). 6.15 M. Daniel Labelle: offre pour ancienne Graph Can. 7.11 Mme Berthe Huberdeau Filion: réclamation pour égout.

Adoptée à l'unanimité

ORDRE DU JOUR DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 20 AOÛT 1990

l.- Prière.

2.- Présences.

- 3.- Ouverture de l'assemblée.
- 4.- Adoption de l'ordre du jour.
- 5.- Appels d'offres et soumissions.

6.- Correspondance:

- $6.1\ \mbox{Villes},\ \mbox{Villages}$ et Campganes Fleuris: invitation pour la journée provinciale.
- 6.2 Club Iroquois de Labelle: demande d'enseignes de rues.
- 6.3 Ass. Propriétaires du Lac Labelle: demande d'analyse d'eau de la source au chemin La Minerve.
- 6.4 Mme Jocelyne R. Beaudry: demande d'enlever les arbres.
- 6.5 Mont Labelle: demande de barricades pour compétion de vélos.
- §.6 Min. Environnement: réponse concernant identification des hautsfonds du Lac Labelle.
- 6.7 Corp. Mun. La Conception: résolution d'opposition d'annexion d'une partie de leur territoire par Canton d'Amherst.
- 6.8 M. Gérard Lambert, Ptre: impressions sur la toilette du monument du Curé-Labelle.
- 6.9 Employés du Centre d'Accueil de Labelle: demande d'utiliser le terrain de balle.
- 6.10 Centre Accueil et Réadaptation Hautes Laurentides: demande d'utilisation du Pavillon du Parc du Centenaire.
- 6.11 Société en commandite d'édition publicitaire des Laurentides: demande de procès verbaux.
- 6.12 Bélanger, Sauvé: informations concernant dossier Claude Champs.
- 6.13 Ass. Prop. du Lac Labelle: demande d'informations concernant le barrage du Lac Labelle.
- 6.14 Centre Jeunesse Chanterelle: demande d'utiliser le Gymnase.
- 6.15 M. Daniel Labelle: offre pour ancienne Graph Can.



20 Août 1990 No de résolution ou annotation

7.- Affaires en cours:

- 7. 1 Tarif à établir pour les numéros civiques.
- 7. 2 Corp. des Gares des Laurentides: rapport de M. Goulet concernant la superficie de terrain à acquérir de CP pour la gare.
- 7. 3 Inscription au congrès de l'U.M.R.C.Q. 1990.
- 4 Amender la résolution concernant l'achat de terrain par M. Guy Thibault suivant le plan.
- 7. 5 M. Camille Fafard: demande de dérogation mineure.
- 7. 6 Rapport de l'Insp. en Environnement concernant la demande de l'Ass. des Propriétaires du Lac Labelle: installations septiques sur la rive ouest du Lac Labelle.
- 7. 7 Rapport de l'Insp. en Environnement: re ruisseau provenant du Lac des Rats-Musqués.
- 7. 8 Recommandations du C.C.U. concernant la demande de dérogation mineure de Mme Muguette Francoeur.
- 9 M. Pierre Lacasse: terminaison de la période d'assai à titre d'Inspecteur Municipal.
- 7.10 Autorisation pour demandes de servitudes pour l'égout sanitaire sur la rue du Camping.
- 7.11 Mme Berthe Huberdeau Filion: réclamation pour égout sur la rue du Moulin.

8.- Affaires nouvelles:

- 1 Témavic Inc.: rapport de l'Inspecteur en Environnement concernant le règlement de nuisances.
- 2 M.Serge Léonard: rapport de l'Inspecteur en Environnement concernant des travaux de correction pour installation septique.
- 3 Lettre de M. Réjean Champagne concernant les travaux sur les terrains à proximité de la propriété et réponse de l'Inspecteur en Environnement.
- 8. 4 Hydro-Québec: demande d'addition de poteaux sur le ch. Labonté.
- 8. 5 Rapport de l'Inspecteur en Environnement concernant infraction au règlement d'urbanisme et construction en zone agricole.
- 6 Pépinière des Pays d'en Haut: recommandations concernant les plantes, arbres et arbustes.
- 8.6a Autorisation pour travaux d'entretien du chemin du Rang "I".
- 7 Autoriser secrétaire-Trésorier à effectuer emprunt temporaire pour règlements #99 et 102.
- 8. 8 Autorisation d'embaucher mme Gaétane Bédard suivant projet de stagiaire en millei de travail pour le service des loisirs.
- 8. 9 Ratification de l'engagement de M. Francis Alarie.
- 8.10 Autorisation de désinfecter le réseau d'aqueduc suivant la recommandation du Min. de l'Environnement.

9. - Avis de motion et règlements:

- 9. l Avis de motion: préparation d'un règlement pour la construction d'un égout sanitaire secteur du boul. du Curé-Labelle nord, rues Belle-Pente, Pagé, de la Montagne, Orban et de l'Aéroport.
- 2 Avis de motion: préparation d'un règlement pour la construction d'un égout sanitaire sur la rue Nantel.

10.- Divers:

- 10. 1 Opinion juridique concernant le chemin Baudart.
- 10. 2 Domaine du Beau Séjout inc.: informations concernant la réception de subvention du gouvernement provincial.
- 10. 3 Informations d'Hydro-Québec: concernant les pannes électriques.
- 4 Corp. Mun. Lac-Tremblant: informations concernant un projet de recyclage.
- 10. 5 Rapport concernant l'estimé des dommages de l'accident au Parc du Curé-Labelle par Pépinière des Pays d'en Haut.
- 10. 6 Décès.
- 10. 7 Sintra Inc.: travaux Rang "I", rue de l'Église et chemin Baudart.



20 Août 1990 lo de résolutio ou annotation

11.- Affaires du Secrétaire-Trésorier:

- 11. 1 Adoption des comptes.
- 11. 2 Autorisation de paiement: camion 10 roues.
- 11. 3 Autorisation de remise de dépôt de soumission pour l'achat du camion 10 roues.
- 11. 4 Groupe Consulteaux Inc.: honoraires pour étude de contamination.

12.- Tour de table.

13.- Questions de l'auditoire.

14.- Ajournement ou levée de l'assemblée.

7850-08-1990

VILLES, VILLAGES ET CAMPAGNES FLEURIS 1990: JOURNÉE PROVINCIALE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Cosneiller Jean Brisebois et résolu de déléguer dans l'intérêt de la municipalité, monsieur Robert Nantel, Maire et madame Pierrette Labelle, présidente de la Société d'Horticulture et d'Écologie de Labelle, à assister à la journée provinciale de Villes, Villages et Campagnes Fleuris 1990 qui se tiendra à Laval le 8 septembre 1990 et où seront dévoilés les municipalités gagnantes régionales et provinciales.

Si madame Pierrette Labelle ne peut être présente à cette journée, monsieur André Beaudry, Conseiller, est autorisé à assister à ladite journée.

Que leurs frais d'inscription et leurs dépenses leurs soient remboursés par le fonds général de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

7851-08-1990

CLUB LES IROQUOIS DE LABELLE: PLAQUES DE NOMS DE RUES

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et résolu de donner au Club Les Iroquois de Labelle, un maximum de cinquante (50) anciennes plaques de noms de rues pour les besoins de leurs activités.

Adoptée à l'unanimité

7852-08-1990

ANALYSE DE L'EAU DE LA SOURCE SITUÉE SUR LE CHEMIN LA MINERVE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, de faire faire une analyse physico-chimique de l'eau de la source située sur le chemin La Minerve, à l'intersection de la route 117.

N'ayant pas de secondeur, la motion est non avenue.

7853-08-1990

ANALYSE DE L'EAU DE LA SOURCE SITUÉE SUR LE CHEMIN LA MINERVE

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert,

APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois et résolu de faire faire l'analyse de l'eau de la source située sur le chemin La Minerve à l'intersection de la route 117, pour connaitre le dénombrement des coliformes, des coliformes fécaux et des strep-tocoques fécaux, par le laboratoire Bio-Services R.G. Inc. de St-Faustin et d'en informer l'Association des Propriétaires du Lac Labelle Inc. dès les résultats connus.

177



7854-08-1990

7854-08-1990 No de résolution ou annotation

RELOCALISATION D'ARBRES SUR LE BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert

et résolu d'enlever et de relocaliser les deux arbres qui ont été planté devant le Château des Rapides, et ce, suite à la demande des propriétaires du commerce, M. et Mme Jocelyne et Raymond Beaudry.

Les trois devront être réparer avec du pavé uni.

Des boîtes à fleurs ou autres verdures devront être disposer devant l'établissement pour remplacer les dits arbres.

Adoptée à l'unanimité

7855-08-1990

INSTALLATION DE BARRICADES POUR COMPÉTITION DE VÉLOS DE MONTAGNE

PROPOSE par le Conseiller Beranrd Lanthier, APPUYE par le Conseiller André Beaudry

et résolu d'installer des barricades dans l'accotement du boul. du Curé-Labelle et sur la rue de l'Église, lors de la compétition régionale de vélos de montagne les 15 et 16 septembre 1990, et ce, pour raisons de sécurité.

Adoptée à l'unanimité

7856-08-1990

EMPLOYÉS DU CENTRE D'ACCUEIL: UTILISATION DES FACILITÉS DU PARC DU CENTENAIRE

PROPOSE par le Conseiller André Beaudry,
APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois
et résolu d'autoriser les employés du Centre d'Accueil d'utiliser les facilités du Parc du Centenaire le 2 septembre 1990, pour un
tournoi de balle, et ce, gracieusement.

Adoptée à l'unanimité

7857-08-1990

AUDITION DE LA CAUSE DE CLAUDE CHAMPS

PROPOSE par le Maire Robert Nantel, APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier et résolu de demander à Me Sylvie Devito de Bélanger, Sauvé, avoe faire les démarches nécessaires auprès du Greffe de la Cour Su-

cats, de faire les démarches nécessaires auprès du Greffe de la Cour Supérieure au Palais de Justice de Mont-Laurier, pour avancer si possible, la date de l'audition de la cause Claude Champs.

Adoptée à l'unanimité

Le Conseiller Bernard Lanthier s'absente de la table du Conseil à $20 \colon\! 28$ heures.

7858-08-1990

DEMANDE DE PRIX POUR ÉTUDE ET RAPPORT CONCERNANT LE BARRAGE DU LAC LABELLE

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller André Beaudry

et résolu de demander à Dupuis, Routier, Riel et Associés Inc., EAT Environnement Inc. et Labelle et Associés, de nous fournir un prix pour préparer une étude et rapport recommandant au Conseil, les travaux qui devraient être exécutés pour rendre sécuritaire le barrage du Lac Labelle, et ce, pour l'assemblée du Conseil du 17 septembre 1990.

Adoptée à l'unanimité

178

Le Conseiller Bernard Lanthier est de retour à la table du Conseil à 20:34 heures.



7858-08-1990 No de résolution ou annotation

CENTRE JEUNESSE CHANTERELLE INC.: UTILISATION DU GYMNASE

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard Telmosse,

APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois et résolu d'autoriser le Centre Jeunesse Chanterelle Inc. de se servir du gymnase du Centre Communautaire de 18:00 heures à 21:00 heures tous les lundis et mercredis à compter du 24 septembre 1990 jusqu'au 27 mai 1991 inclusivement, pour les mouvements Louvettes et Louveteaux, et ce. gratuitement.

Adoptée à l'unanimité

7859-08-1990

OFFRE D'ACHAT DE MONSIEUR DANIEL LABELLE: IMMEUBLE SITUÉ À 61, RUE DE L'ÉGLISE (GRAPH CAN)

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier,
APPUYE par le Conseiller Richard Hébert, de refuser l'offre au
montant de vingt mille cinq cent dollars (20 500,00\$) de monsieur Daniel
Labelle, pour l'achat de l'immeuble situé à 61, rue de l'Église à Labelle (Graph Can) et suivant les conditions énoncées dans son offre;

D'inviter monsieur Daniel Labelle à venir rencontrer le Conseil pour discuter du projet futur de l'immeuble et de l'amendement demandé au règlement de zonage.

En contre-proposition:

PROPOSE par le Conseiller Jean Brisebois, APPUYE par le Maire Robert Nantel, d'accepter nimporte quel montant au dessus de vingt mille cinq cent dollars (20 500,00\$).

Le vote étant pris:

Ont votés contre la contre-proposition: les Conseiller Richard Hébert, André Beaudry, Bernard Lanthier et Pâquerette Léonard Telmosse.

Ont votés pour la contre-proposition: le Maire Robert Nantel et le Conseiller Jean Brisebois.

Ont votés contre la proposition: le Maire Robert Nantel et le Conseiller Jean Brisebois.

Ont votés pour la proposotion: les Conseillers Richard Hébert, André Beaudry, Bernard Lanthier et Pâquerette Léonard Telmosse.

La proposition principale est adoptée sur division.

7860-08-1990

ACHAT DE NUMÉROS CIVIQUES

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier,
APPUYE par le Conseiller André Beaudry
et résolu d'acheter les plaques de numéros civiques auprès de
la compagnie Acme Signalisation, étant le meilleur prix conforme.

Un montant de dix dollars (10,00\$) par numéro civique sera chargé aux contribuables propriétaires de maisons ou édifices déjà existants et qui seraient intéressés à acquérir leurs numéros civiques auprès de la municipalité.

Pour ce qui est des nouvelles constructions nécessitant un numéro civique, un montant de dix dollars (10,00\$) par numéro civique sera ajouté au coût du permis de construction.

Adoptée à l'unanimité



7861-08-1990 No de résolution ou annotation

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE: 20:45 HEURES

PROPOSE par le Conseiller Ricahrd Hébert, APPUVE par le Conseiller André Beaudry et résolu d'ajourner l'assemblée pour discuter de l'achat du terrain de la gare.

Adoptée à l'unanimité

20 Août 1990

PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LABELLE MUNICIPALITÉ DE LABELLE

A la reprise de l'assemblée du Conseil de la Municipalité de Labelle, tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil à 21:04 heures le vingt août mil neuf cent quatre-vingt-dix (20 août 1990), à laquelle étaient présents: madame et messieurs les Conseillers Richard Hébert, André Beaudry, Bernard Lanthier, Pâquerette Léonard Telmosse et Jean Brisebois, sous la présidence de monsieur le Maire Robert Nantel et aussi monsieur le Secrétaire-Trésorier Jean-Guy Rousseau.

7862-08-1990

RÉOUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois et résolu de réouvrir l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

7863-08-1990

OFFRE D'ACHAT DU TERRAIN ENVIRONNANT LA GARE DE LABELLE

ATTENDU l'existence du projet du réseau des gares des Laurentides, lequel attribuerait à chacune des gares de la région une fonction spécifique locale et une fonction générale d'accueil et d'information en matière culturelle et récréo-touristique;

ATTENDU que la Municipalité de Labelle entend participer à ce réseau;

ATTENDU que les sommes promises ne pourront être versées que si la Municipalité acquiert la gare et le terrain l'environnant;

EN CONSÉQUENCE; Il est:

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois et résolu:

Que la Municipalité de Labelle procède à une offre d'achat du terrain environnant la gare au Canadien Pacifique Ltée, d'une superficie d'environ 786 760 pieds carrés et ayant une valeur uniformisée totale de quarante sept mille six cent quarante-six dollars (47 646.00\$).

Que monsieur André Beaudry, Conseiller, soit désigné comme responsable de la négociation à être entreprise avec le Canadien Pacifique Ltée en collaboration avec la Corporation des gares dont le représentant désigné dans ce dossier est monsieur Yvon Roy.

D'envisager de procéder à cet achat aux conditions suivantes:

Qu'une parcelle d'au moins quinze pieds de largeur soit conservée sur l'emplacement actuel de la voie ferrée principale pour assurer que l'emprise soit ininterrompue et serve au projet parallèle de Parc linéaire;

Que la Municipalité demande et obtienne une contribution d'au moins la moitié du montant de la transaction.



7863-08-1990
No de résolution
ou annotation
(suite)

Qu'à l'issue de la transaction, la Municipalité soit pripriétaire de la gare et du terrain et puisse en assurer la: gestion ou en déléguer la responsabilité, conformément à la définition du Réseau.

Que la Municipalité de Labelle demande formellement au MACQ et à l'OPDQ de confirmer dans les plus brefs délais leur contribution aux coûts d'acquisition du terrain environnant.

Que cette contribution équivale à au moins la moitié du montant à être établi avec le Canadien Pacifique Ltée, sur la base d'un maximum correspondant à la valeur uniformisée municipale.

Adoptée à l'unanimité

7864-08-1990

CENTRE D'ACCUEIL ET DE RÉADAPTATION DES HAUTES VALLÉES: UTILISATION DU PAVILLON DU PARC DU CENTENAIRE

PROPOSE par le Conseiller André Beaudry,
APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier
et résolu d'acquiescer à la demande du Centre d'Accueil et de
Réadaptation des Hautes Vallées, d'utiliser la salle du Pavillon du
Parc du Centenaire le mardi de chaque semaine de 9:00 heures à 16:00
heures et ce, de septembre 1990 à juin 1991.

Le coût de location des facilités du Pavillon sera pour l'année 1990-1991 de dix dollars (10.00\$) par jour et ce, dans un geste humanitaire pour des personnes handicatées qui sont bénéficiaires de Pavillons et de Familles d'Accueil de Labelle.

Adoptée à l'unanimité

7865-08-1990

LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D'ÉDITION PUBLICITAIRE DES LAURENTIDES

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert et résolu d'offrir à la Société en commandite d'édition publicitaire des Laurentides, le procès verbal des assemblées du Conseil et ce, au taux déjà établi de vingt-cinq cents (0.25\$) la feuille.

Adoptée à l'unanimité

U.M.R.C.Q.: CONGRÈS 1990 - INSCRIPTIONS

Monsieur le Maire Robert Nantel, Mesdames Pâquerette Léonard-Telmosse et Martine David et monsieur Jean Brisebois ont manifestés le désir d'aller au congrès de l'U.M.R.C.Q. 1990.

Messieurs Richard Hébert, André Beaudry et Bernard Lanthier ont décidés de ne pas aller au congrès de l'U.M.R.C.Q. 1990.

7866-08-1990

MONSIEUR GUY THIBAULT: ACHAT D'UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 320, CADASTRE DU VILLAGE DE LABELLE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier,
APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois
et résolu de vendre à monsieur Guy Thibault, 31, rue de l'Église,
Labelle, une partie du lot numéro 320, cadastre officiel du Village de
Labelle, ayant une superficie de 28,6 mètres carrés, tel que montré sur
le plan préparé par monsieur Guy Barbe, arpenteur-géomètre de Poulin,
Barbe, Corbeil et Rado et Associés en date du 31 juillet 1990 et portant le numéro 34253-A, au prix de trois cent dollars (300,00\$) suivant
rapport de l'évaluateur, monsieur Robert Boulet, é.a..

Que la résolution numéro 7785-07-1990 soit amendée.

Adoptée à l'unanimité



7867-08-1990 No de résolution ou annotation

MONSIEUR CAMILLE FAFARD DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier

et résolu de référer au Comité Consultatif d'Urbanisme pour étude, considération et rapport au Conseil, la demande de dérogation mineure de monsieur Camille Fafard, 3658, chemin du Lac-Labelle, concernant la construction d'un patio.

Adoptée à l'unanimité

7868-08-1990

RUISSEAU PROVENANT DU LAC DES RATS-MUSQUÉS

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert

et résolu de donner instruction à l'Inspecteur Municipal en Environnement, monsieur Pierre Delage, de contacter à nouveau, madame Aurélien Huet et monsieur Léo Gosselin, concernant la pollution du ruisseau provenant du lac des Rats-Musqués.

Adoptée à l'unanimité

7868-08-1990

MADAME MUGUETTE FRANCOEUR: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert

et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure de madame Muguette Francoeur, 9945 chemin du Lac-Labelle, concernant le lot 2A, Rang "I", Canton Minerve, tel que recommandé par le Comité Consultatif d'Urbanisme, à la condition que la superficie du terrain de madame Muguette Francoeur soit augmentée à 4 000 mètres carrés à partir du terrain de madame Jeanne Francoeur. Les deux autres lots créés devront respecter les largeurs indiquées au plan joint à la demande de dérogation mineure.

Adoptée à l'unanimité

7869-08-1990

SERVITUDES NÉCESSAIRES POUR LA CONSTRUCTION D'UN ÉGOUT SANITAIRE DANS LA RUE DU CAMPING

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert

et résolu d'inviter monsieur Michel Labelle, ingénieur du bureau Labelle et Associés, à venir rencontrer le Conseil pour discuter des servitudes nécessaires pour la construction d'un égout sanitaire desservant la rue du Camping.

Adoptée à l'unanimité

7870-08-1990

MADAME BERTHE HUBERDEAU FILION: RÉCLAMATION POUR UN TUYAU D'ÉGOUT

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et résolu de maintenir la décision du 6 août 1990 concernant la réclamation de madame Berthe Huberdeau Filion, concernant des dommages qui auraient é té causés au tuyau d'égout qui passe sur le terrain en face du 15 de la rue du Moulin à Labelle, pour la raison que nous déclinons la responsabilité du bris du tuyau.

Adoptée à l'unanimité

7871-08-1990

TÉMAVIC INC.: TRAVAUX DE NETTOYAGE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller André Beaudry

et résolu de donner instruction à l'Inspecteur Municipal en Environnement, monsieur Pierre Delage, d'adresser une autre lettre à Témavic Inc., leur donnant dix (10) jours additionnels pour exécuter les travaux de nettoyage au 12263, chemin du Lac Labelle.

182





7872-08-1990 No de résolution ou annotation

MONSIEUR SERCE LÉONARD: TRAVAUX DE CORRECTION D'INSTALLATION SEPTIQUE

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert,
APPUYE par le Conseiller André Beaudry

et résolu de permettre à monsieur Serge Léonard, 945, Montée des Paysans, lot P36A, Rang "E", Canton Joly, de réaliser dans l'emprise du chemin, les travaux de correction de son champ d'épuration.

Adoptée à l'unanimité

7873-08-1990

MONSIEUR RÉJEAN CHAMPAGNE: TRAVAUX DE REMBLAYAGE

Le Conseil prend connaissance d'une lettre reçue de monsieur Réjean Champagne, 885, chemin Baudart, Labelle, concernant des travaux à proximité de sa propriété.

Après informations et discussions; Il est:

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller André Beaudry

et résolu d'accepter la lettre adressée par l'Inspecteur Municipal en Environnement, monsieur Pierre Delage, à monsieur J. Yvon Lauzon, concernant les travaux de remblayage sur le terrain, lot 29-10-2, Rang "G", Canton Joly.

Adoptée à l'unanimité

7874-08-1990

HYDRO-QUÉBEC: APPROBATION DE TRAVAUX SUR LE CHEMIN LABONTÉ

PROPOSE par le Conseiller André Beaudry, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et résolu d'approuver les travaux à être effectuer sur le chemin Labonté par Hydro-Québec, suivant le plan numéro JO-7038 daté du 6 août 1990.

Adoptée à l'unanimité

7875-08-1990

RÈGLEMENT NUMÉRO 99: EMPRUNT TEMPORAIRE À LA CAISSE POPULAIRE DE LABELLE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller André Beaudry

et résolu d'autoriser le Secrétaire-Trésorier à emprunter temporairement de la Caisse Populaire de Labelle jusqu'à concurrence de cinquante sept mille six cent dollars (57 600 \$), pour payer la confection du rôle d'évaluation foncière et du rôle de la valeur locative par les évaluateurs de la Municipalité Régionale de Comté des Laurentides lequel sera remboursé par un emprunt à long terme lorsque les rôles seront déposés.

Que messieurs Robert Nantel et Jean-Guy Rousseau, respectivement Maire et Secrétaire-Trésorier, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Labelle, les documents nécessaires à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

7876-08-1990

RÈGLEMENT NUMÉRO 102: EMPRUNT TEMPORAIRE À LA CAISSE POPULAIRE DE LABELLE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller André Beaudry

et résolu d'autoriser le Secrétaire-Trésorier à emprunter temporairement de la Caisse Populaire de Labelle jusqu'à concurrence de quatre vingt dix mille dollars (90 000 \$), pour effectuer le paiement de l'achat du camion 10 roues de marque White GMC 1990 et de la benne basculante, lequel sera remboursé par un emprunt à long terme lorsque les transactions seront complétées.

Que messieurs Robert Nantel et Jean-Guy Rousseau, respectivement Maire et Secrétaire-Trésorier, soient autorisés à signer pour et nom de la Municipalité de Labelle, les documents nécessaires à cet effet.

Adoptée à l'unanimité



7877-08-1990 No de résolution ou annotation MADAME GAÉTANE BÉDARD: ENGAGEMENT EN VERTU DU PROGRAMME "STAGE EN MILIEU DE TRAVAIL"

PROPOSE par le Conseiller André Beaudry,
APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard Telmosse
et résolu d'engager madame Gaétane Bédard, chemin du Curé-Labelle,
en vertu du programme "stage en milieu de travail", comme aide de monsieur
Daniel Villeneuve pour une période de treize (l3) semaines, à raison de
vingt-cinq dollars (25,00\$) par semaine.

Adoptée à l'unanimité

7878-08-1990

MONSIEUR FRANCIS ALARIE: RATIFICATION DE SON ENGAGEMENT

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard Telmosse, APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier

et résolu de ratifier l'engagement de monsieur Francis Alarie à compter du 28 mai 1990, dans le cadre du programme d'aide à l'intégration en emploi, au salaire de deux cent dollars (200,00\$) hebdomadairement pour trente-cinq (35) heures d'ouvrage, pour une période de vingt-six (26) semaines.

Adoptée à l'unanimité

AVIS DE MOTION: PRÉPARATION D'UN RÈGLEMENT POUR LA CONSTRUCTION DE L'ÉGOUT SANITAIRE DANS UNE PARTIE DU BOULEVARD DU CUEÉ-LABELLE ET LES RUES BELLE-PENTE, PAGÉ, ORBAN, DE LA MONTAGNE ET DE L'AÉROPORT

Le Conseiller Bernard Lanthier donne un avis de motion pour la préparation d'un règlement pour la construction de l'égout sanitaire dans une partie du boulevard du Curé-Labelle et les rues Belle-Pente, Pagé, Orban, de la Montagne et de l'Aéroport.

AVIS DE MOTION: PRÉPARATION D'UN RÈGLEMENT POUR LA CONSTRUCTION DE L'ÉGOUT SANITAIRE DANS LA RUE NANTEL

Le Conseiller Pâquerette Léonard Telmosse donne un avis de motion pour la préparation d'un règlement pour la construction d'un égout sanitaire dans la rue Nantel.

AVIS DE MOTION: PRÉPARATION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA CONFECTION DES PLANS, DEVIS ET L'ESTIMÉ DU COÛT DES TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UN ÉGOUT SANITAIRE DANS LES RUES BRASSARD ET CHARLES

Le Conseiller Jean Brisebois donne un avis de motion pour la préparation d'un règlement d'emprunt pour la confection des plans, devis et l'estimé du coût des travaux, pour la construction d'un égout sanitaire dans les rues Brassard et Charles, entre le boulevard du Curé-Labelle et la rue Brousseau.

7879-08-1990

FAMILLE DE MONSIEUR JOSEPH BOIVIN: CONDOLÉANCES

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard Telmosse, APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier et résolu que c'est avec un vif regret que les membres du Conseil

et résolu que c'est avec un vir regret que les membres du Conseil ont appris le décès de monsieur Joseph Boivin.

Les membres du Conseil prient la famille, d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Que deux messes soient payées à l'Église de la Nativité de Marie de Labelle.

184



7880-08-1990 No de résolution

FAMILLE DE MADAME ROSE-ANNA BÉLISLE-JASMIN: CONDOLÉANCES

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois et résolu que c'est avec un vif regret que les membres du Conseil ont appris le décès de madame Rose-Anna Bélisle-Jasmin.

Les membres du Conseil prient la famille, d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité

7881-08-1990

REMERCIEMENTS: FRANROC, DIVISION SINTRA INC. ET TALON SEBEQ INC.

PROPOSE par le Maire Robert Nantel,
APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois
et résolu de remercier monsieur Fernand Allard, ingénieur, Directeur Général de Franroc, Divísion Sintra Inc. et monsieur Claude
Blais, ingénieur de Les Entreprises Talon Sebeq Inc., de leur collaboration dans la façon que le dossier de traitement de surface double sur
différents chemins de la municipalité a été traité.

Adoptée à l'unanimité

7882-08-1990

ADOPTION DES COMPTES

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et résolu d'approuver le paiement des comptes à être débités au fonds général de la municipalité, suivant le registre numéro 90-16 daté du 16 août 1990.

Adoptée à l'unanimité

7883-08-1990

DES MONTS CHEVROLET OLDSMOBILE CADILLAC: PAIEMENT DU CAMION 10 ROUES

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller André Beaudry

et résolu d'autoriser le paiement au montant de soixante quinze mille quatre cent six dollars et vingt cents (75 406,20\$) à Des Monts Chevrolet Oldsmobile Cadillac, pour l'achat du camion dix (10) roues de marque GMC White 1990.

Adoptée à l'unanimité

7884-08-1990

DES MONTS CHEVROLET OLDSMOBILE CADILLAC: REMISE DE DÉPÔT DE SOUMISSION

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller André Beaudry

• et résolu d'autoriser le remboursement du dépôt de soumission au montant de trois mille sept cent soixante-dix dollars et trente-et-un cents (3 770,31\$) à Des Monts Chevrolet Oldsmobile Cadillac, pour le camion dix (10) roues de marque GMC White 1990.

Adoptée à l'unanimité

7885-08-1990

GROUPE CONSULTEAUX INC.: HONORAIRES POUR ÉTUDE DE CONTAMINATION

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller André Beaudry

et résolu d'autoriser le paiement au montant de quatre mille huit cent cinq dollars et quarante-six cents (4 805,46\$) à Groupe Consulteaux Inc., représentant les honoraires pour l'étude de contamination de la Rivière Rouge.

Adoptée à l'unanimité





7886-08-1990 No de résolution ou annotation

MADAME MARTINE DAVID, CONSEILLÈRE: VOEUX DE PROMPT RÉTABLISSEMENT

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard Telmosse et résolu d'adresser des voeux de prompt rétablissement à madame Martine David, conseillère.

Adoptée à l'unanimité

7887-08-1990

MONSIEUR DANIEL VILLENEUVE: FACILITÉS DU PARC DU CENTENAIRE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier,
APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard Telmosse
et résolu d'aviser monsieur Daniel Villeneuve, que tous les achats
et les différentes demandes concernant l'usage de l'infrastructure des loisirs, tels que l'utilisation du pavillon, du terrain de jeux et du gymnase devront être approuvés par monsieur Gaétan Nantel, responsable du Parc du Centenaire.

Adoptée à l'unanimité

7888-08-1990

LA CONCEPTION: PROJET DE RECYCLAGE DE DÉCHETS DOMESTIQUES

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard Telmosse, APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier et résolu de demander à la Municipalité de La Conception, les raisons pourquoi la Municipalité de Labelle n'a pas été sollicité concernant le projet de recyclage de déchets domestiques.

Adoptée à l'unanimité

7889-08-1990

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier et résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

186

Haire Hautel

Junte. Secrétaire-Trésorier



lo de résolution ou annotation

4 septembre 1990 PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LABELLE MUNICIPALITÉ DE LABELLE

> A une session régulière du Conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, mardi le quatre septembre mil neuf cent quatre-vingt-dix (4 septembre 1990), à laquelle étaient présents: mesdames et messieurs les consilllers Richard Hébert, André Beaudry, Bernard Lanthier, Pâquerette Léonard Telmosse et Martine David, formant quorum sous la présidence de monsieur Robert Nantel maire et aussi monsieur Jean-Guy Rousseau, secrétaire-trésorier.

7890-09-1990

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSE par le conseiller André Beaudry APPUYE par le conseiller Martine David et résolu d'ouvrir l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

7891-09-1990

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

PROPOSE par le conseiller Martine David APPUYE par le conseiller Pâquerette Léonard Telmosse et résolu d'adopter les procès-verbaux des assemblées du 6 et du 20 août 1990.

Adoptée à l'unanimité

7892-09-1990

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSE par le conseiller Richard Hébert APPUYE par le conseiller Bernard Lanthier

et résolu d'adopter l'ordre du jour avec les additions suivantes 7.5 Mesdames M. Breton et T. Brisebois: demande location pavillon pour cours. 7.6 M. Fernando Machabée: demande de pose de pave uni. 7.7 Mme Rollande Péloquin: démission C.A. du O.M.H. de Labelle. 9.13 Rapport inspecteur municipal en environnement, dossier: M. Claude Lapointe.

Adoptée à l'unanimité

ORDRE DU JOUR DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 4 SEPTEMBRE 1990

- l.- Prière.
- 2.- Présences.
- 3.- Ouverture de l'assemblée.
- 4.- Adoption des procès-verbaux du mois d'août 1990.
- 5.- Adoption de l'ordre du jour.
- 6.- Appels d'offres et soumissions:
 - 6.1 Préparation des plans: égout sanitaire rues Charles et Brassard.
- 7.- Correspondance:
 - Centre Jeunesse Chanterelle: demande d'aide financière.
 - 7. 2 Soc. d'Horticulture et d'écologie de Labelle:demande subvention.
 - 7. 3 Comité Avenir du CHDL/CARHV: demande de contribution.
 - 7. 4 Mérite Sportif des Laurentides: suggestion de candidatures.
 - 7. 5 Mme M. Breton et Mme T. Brisebois: demande de location pavillon pour des cours.
 - 7.6
 - M. Fernando Machabée: demande de pose de pavé uni. Mme Rollande Péloquin: démission du C.A. de 1'O.M.H. de Labelle 7.7

187

8.- Rapports des départements.



4 septembre 1990 9.- Affaires en cours:

- Autorisation d'amélioration du chemin du Rang "I".
- Inscriptions au congrès de l'U.M.R.C.Q. 1990.
- 9.3 Tarif de location du terrain de balle pour les tournois.
- 9. 4 M. Fabien Brassard: infraction au règlement d'urbanisme.
- 9. 5 Rapport Ins. en environnement: dossier M. Daniel Déthier ré: infraction au règlement d'urbanisme.
- 9. 6 Rapport Ins. en environnement: dossier concernant la pollution du ruisseau provenant du lac des Rats-Musqués.
- 9. 7 M. Pierre Lacasse: terminaison de sa période d'essai à titre d'inspecteur municipal des travaux publics.
- 9. 8 Requête et pétition concernant le chemin conduisant à la demeure de M. René Clot.
- 9. 9 Accident Parc du Curé-Labelle: autorisation pour réparer les dommages.
- 9.10 Mme Jeanne Telmosse et M. Victor Mailloux
- 9.11 M. Daniel Labelle: offre d'achat pour l'immeuble sis à 61, rue de l'Eglise.
- 9.12 Mun, de La Xonception: demande d'appui pour industries de récupération.
- 9.13 Rapport Insp. Mun. en environnement, dossier: M. Claude Lapointe.

10.- Affaires nouvelles:

- 10. 1 Hydro-Québec: demande d'autorisation d'installer, enlever et relocaliser des poteaux au lac des Sucreries.
- 10. 2 M. Guy Thibault: demande de dérogation mineure
- Mun. Suffolk et Addington: demande de service d'incendie. 10.3
- 10. 4 Mme Jeanne Telmosse: demande de nettoyage de gravier sur plantation d'arbres sur le chemin du Lac-Baptiste.
- 10. 5 M. Germain Durand: engagement temporaire pour pavé uni et clôture.
- 10.6 Mlle Carine Morin: engagement comme sauveteur à temps partiel.
- 10.7
- M. Roger Bisson: terminaison d'emploi. Mlle Ginette Cormier: vacances du 1^{er} au 9 octobre 1990. 10.8
- 10. 9 Ensoltec Inc.: demande d'amendement au règlement de zonage.
- 10.10 M. Hubert Clot: demande de modification au règlement de zonage. 10.11 Rapport Insp. en environnement: dossier Mme Stella Demers Basque
- infraction à la bande riveraine.
- 10.12 Rapport Insp. en environnement: dossier M. Richard Clément, infrad tion coupe de bois à blanc.
- 10.13 Rapport Insp. en environnement: dossier M. Richard Laporte, infrad tion à la bande riveraine.
- 10.14 Rapport Insp. en environnement: dossier M. Germain Létourneau, infraction concernant son installation septique.
- 10.15 Rapport Insp. en environnement: dossier E. Bergeron et Fils Inc.
- travaux effectués sans permis. Demande d'autorisation à M. Hubert Nantel et Mme Lise Nantel: installation d'une borne-fontaine sur leur terrain.

ll.- Avis de mòtion et règlements.

12.- Divers:

- 12. 1 Min. des affaires municipales: accusé réception ré: annexion.
- 12. 2 M. Jacques Léonard: accusé réception ré: annexion.
- 12. 3 C.D.L.: emprise ferroviaire du CP Rail.
- 12. 4 M.R.C. des Laurentides: inspection complétées pour rôle 1991.
- 12. 5 M.R.C. des Laurentides: invitation de faire parvenir carte de prompt rétablissement à Craig Shergold.
- 12. 6 M. Roger Sigouin, responsable de la piscine: information concernant les inscriptions aux cours.
- 12. 7 Corp. Mun. de La Macaza: félicitations concernant la toilette du monument du Curé-Labelle.



4 septembre 1990

4 septembre 1990 13.- Affaires du Secrétaire-trésorier:

- 13. l Adoption des comptes et salaires
- 2 Rochon, Prévost, et Als, avocats: honoraires pour dossier du chemin Baudart.
- 13. 3 Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement: règlement #108 expropriations.

14.- Tour de table.

15.- Questions de l'auditoire.

16.- Ajournement ou levée de l'assemblée.

7893-09-1990

PREPARATION DES PLANS ET DEVIS: EGOUT RUES CHARLES ET BRASSARD

MITENDU QU'une invitation a été adressée à deux bureaux d'ingénieurs conseils pour soumettre un prix pour la préparation des plans et devis ainsi que l'estimé du coût des travaux pour la construction d'un égoût sanitaire dans les rues Charles et Brassard,

ATTENDU QUE les deux bureaux ont soumis un prix, à savoir:

- Labelle et associés

2,800.00\$

- P. Ryan et associés inc.

3,405.10

après discussion, il est

PROPOSE par le conseiller Martine David APPUYE par le conseiller Richard Hébert

et résolu d'octroyer le contrat à Labelle et associés, ingénieurs conseils pour le montant de deux mille huit cents dollars (2,800.00\$), ayant présenté la meilleure soumission conforme.

Les travaux ne pourront débuter avant de recevoir l'approbation du Ministères des affaires municipales du règlement d'emprunt qui sera préparé à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

7894-09-1990

CENTRE JEUNESSE CHANTERELLE: SUBVENTION 1990

PROPOSE par le conseiller Martine David
APPUVE par le conseiller Richard Hébert
et résolu qu'un montant de soixante-quinze dollars (75.00\$)
soit voté et payé au Centre Jeunesse Chanterelle inc. pour l'aider à
poursuivre ses activités et atteindre ses buts.

Adoptée à l'unanimité

7895-09-1990

SOC. HORTICULTURE ET ECOLOGIE DE LABELLE: SUBVENTION 1990 2e VERSEMENT

PROPOSE par le conseiller Bernard Lanthier
APPUYE par le conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse
et résolu de voter et payer la deuxième tranche de la subvention prévu au budget de la Municipalité pour l'année 1990 à la Société
d'horticulture et d'écologie de Labelle le montant de deux mille deux
cent soixante-quinze dollars (2,275.00\$) pour l'aider à poursuivre leurs
activités et atteindre leurs buts fixés.

Adoptée à l'unanimité

7896-09-1990

COMITE AVENIR DU CHDL/CARHV: CONTRIBUTION 1990

PROPOSE par le conseiller Bernard Lanthier APPUYE par le conseiller Richard Hébert et résolu de voter et payer la somme de mille cent cinquante

et résolu de voter et payer la somme de mille cent cinquante dollars (1,150.00\$) au Comité Avenir du CHDL/CARHV pour l'aider à poursuivre leurs activités et atteindre son but.

189



7897-09-1990 No de résolution ou annotation

MERITE SPORTIF DES LAURENTIDES: SUGGESTION DE CANDIDATURES

PROPOSE par le conseiller Bernard Lanthier APPUYE par le conseiller Richard Hébert et résolu de présenter au Conseil régional des loisirs inc. des suggestion de candidatures pour le Mérite sportif des Laurentides édition 1990.

Adoptée à l'unanimité

7898-09-1990

MESDAMES M. BRETON ET T. BRISEBOIS: DEMANDE DE LOCATION DU PAVILLON POUR COURS

PROPOSE par le conseiller Bernard Lanthier APPUYE par le conseiller André Beaudry et résolu de louer la salle du pavillon du parc du Centenaire à mesdames Madeleine Breton et Thérèse Brisebois les jeudis, de 9h 00 à 16h 00, du vingt (20) septembre au huit (8) novembre 1990 pour des cours de dessin et peinture.

Le coût de la location sera de dix dollars par cours.

Adoptée à l'unanimité

7899-09-1990

MONSIEUR FERNANDO MACHABEE: DEMANDE DE POSE DE PAVE UNI

PROPOSE par le conseiller Bernard Lanthier
APPUYE par le conseiller Richard Hébert
et résolu d'informer monsieur Fernando Machabée demeurant
au 204, rue du Collège à Labelle que la Municipalité ne peut agréer à sa
demande de poser du pavé uni dans son entrée pour la raison que la Municipalité ne peut exécuter de travaux sur la propriété privée.

Adoptée à l'unanimité

7900-09-1990

MADAME ROLLANDE PELOQUIN: DEMISSION DU C.A. de L'O.M.H. DE LABELLE

PROPOSE par le conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse APPUYE par le conseiller Bernard Lanthier et résolu d'accepter la démission de madame Rollande Péloquin, 156, rue du Collège à Labelle, comme membre du conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Labelle.

Le conseil tient à remercier madame Péloquin pour les loyaux services qu'elle a rendus à la collectivité de Labelle.

Adoptée à l'unanimité

RAPPORT DES DEPARTEMENTS

Le conseil prend connaissance des rapports des différents départements qui lui ont été remis par le secrétaire-trésorier le 20 août 1990.

7901-09-1990

AUTORISATION D'AMELIORATION DU CHEMIN DU RANG "I"

PROPOSE par le conseiller Bernard Lanthier
APPUYE par le conseiller Martine David
et résolu d'autoriser l'inspecteur municipal des travaux publimonsieur Pierre Lacasse, d'améliorer et de réparer le chemin du rang "I"
en posant trois ponceaux de dix-huit (18) pouces par trente (30) pieds
de long chacun, faire des fossés avec la machinerie de la Municipalité
et étendre un maximum de vingt (20) voyages de gravier brut.

190



7902-09-1990

INSCRIPTION AU CONGRES DE L'U.M.R.C.Q. 1990

PROPOSE par le conseiller Bernard Lanthier
APPUYE par le conseiller André Beaudry
et résolu de déléguer, dans l'intérêt de la Municipalité,
monsieur le maire Robert Nantel, les conseillères Pâquerette LéonardTelmosse et Martine David ainsi que le conseiller monsieur Jean Brisebois,
accompagnés de leur conjoint, au congrès de l'U.M.R.C.Q. qui va avoir
lieu les 27, 28 et 29 septembre 1990.

Que les frais d'inscription, les dépenses de voyage et d'hébergement leur soient remboursés à même le fonds général de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

7903-09-1990

TARIF DE LOCATION DU TERRAIN DE BALLE POUR LES TOURNOIS

PROPOSE par le conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse APPUYE par le conseiller Martine David et résolu de maintenir le taux déjà fixé par la résolution eu 22 mai 1990 à savoir, quinze dollars (15.00\$) l'heure pour la location du terrain de balle pour les tournois.

Adoptée à l'unanimité

7904-09-1990

MONSIEUR FABIEN BRASSARD: INFRACTION AU REGLEMENT D'URBANISME

PROPOSE par le conseiller Bernard Lanthier
APPUYE par le conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse
et résolu d'informer monsieur Fabien Brassard, lot p-7, rang A
du canton Joly, que le conseil municipal suspend les procédures en ce qui
concerne la construction en zone agricole en attendant la décision en
appel de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.
Si la Commission de protection du territoire agricole du Québec maintient
en appel la décision déjà rendue, monsieur Fabien Brassard devra démolir
ou transporter sa maison sur un terrain zoné pour recevoir la dite
construction. Si la Commission de protection du territoire agricole du
Québec autorise la construction de la résidence de monsieur Fabien
Brassard sur son terrain, il devra se conformer au règlement d'urbanisme
de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

7905-09-1990

ROCHON, PREVOST, AUCLAIR, FORTIN ET D'AOUST: DOSSIER M. DANIEL DETHIER

PROPOSE par le conseiller Bernard Lanthier
APPUYE par le conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse
et résolu de mandater le bureau de Rochon, Prévost, Auclair,
Fortin et D'Aoust, avocats, de prendre les procédures nécessaires contre
monsieur Daniel Dethier du 9588, chemin du Lac-Labelle à Labelle, lot p-3,
rang Î du canton La Minerve pour la raison qu'il a effectué des travaux
non conformes et construit un mur de soutainement à l'encontre de ce qui
est stipulé à l'article 5.17 du règlement d'urbanisme numéro 65 de la
Municipalité de Labelle et à l'article 5.7 du règlement de contrôle
intérimaire de la M.R.C. des Laurentides.

Monsieur le maire, Robert Nantel, est contre.

191

Adoptée sur division





No de résolution ou annotation

POLLUTION DU RUISSEAU PROVENANT DU LAC DES RATS-MUSQUES

Le conseil prend connaissance du rapport de l'inspecteur municipal en environnement, monsieur Pierre Delage M.Urb., concernant la pollution du ruisseau provenant du lac des Rats-Musqués et ce, suite aux demandes de messieurs Aurélien Huet et Léo Gosselin.

Après discussion, il est:

PROPOSE par le conseiller Richard Hébert APPUYE par le conseiller André Beaudry

et résolu d'allouer quinze (15) jours additionnels à Témavic inc. 12263, chemin du Lac-Labelle à Labelle pour réparer quatre passerelles ou petits ponts qui obstruent la circulation de l'eau dans les ruisseaux, pour la raison que ceci contrevient à l'article 6.5.7 du règlement d'urbanisme no. 65 de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

7907-09-1990

MONSIEUR PIERRE LACASSE, INSPECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS: PERMANENCE

ATTENDU QU'en date du 5 septembre 1989, monsieur Pierre Lacasse a été engagé comme inspecteur municipal pour une période d'essai d'un an à compter du 22 août 1989,

ATTENDU QUE monsieur Pierre Lacasse a informé le conseil qu'il est intéressé à continuer à travailler pour la municipalité de Labelle et qu'il est satisfait de l'expérience de son travail comme inspecteur municipal,

ATTENDU QUE cette période d'essai est maintenant terminée et que monsieur Pierre Lacasse a démontré qu'il a les aptitudes pour remplir le poste d'inspecteur municipal,

après discussion, il est

PROPOSE par le conseiller Bernard Lanthier APPUYE par le conseiller Richard Hébert et résolu de nommer monsieur Pierre Lacasse inspecteur municipal permanent, sujet aux articles 219 paragraphes 3 et 223 du code municipal.

Que les conditions édictées dans les résolutions du 5 septembre et 10 novembre 1989 demeurent.

Monsieur le maire, Robert Nantel, est contre.

Adoptée sur division

7910-09-1990

REQUETE ET PETITION CONCERNANT LE CHEMIN CONDUISANT A LA DEMEURE DE MONSIEUR RENE CLOT

Le conseil prend connaissance d'une requête et pétition concernant la "municipalisation" du chemin conduisant à la demeure de monsieur René Clot. Après analyse du dossier et discussion, il est

> PROPOSE par le conseiller Bernard Lanthier APPUYE par le conseiller André Beaudry et résolu de ne pas verbaliser ledit chemin privé pour la il ne rencontre pas les critères de l'article 6.3 du règlem

raison qu'il ne rencontre pas les critères de l'article 6.3 du règlement d'urbanisme no. 65 à savoir: que la taxe foncière imposée sur la propriété de monsieur Clot ne permet pas d'assumer le coût de l'entretien de ce chemin. De plus, la vérification devra être faite si les procéduress de verbalisation devaient se poursuivre concernant les normes de construction de chemin tel que prescrit à l'article 6.5 du règlement d'urbanisme no. 65.

Le conseil suggère à monsieur René Clot d'étudier la possibilité de vendre quelques terrains pour permettre la construction de chalets ou de maisons qui pourrait aider à rencontrer les critères de l'article 6.3 du règlement d'urbanisme no. 65.

Adoptée à l'unanimité



7911-09-1990

ACCIDENT PARC DU CURE-LABELLE: REPARATION DES DOMMAGES

PROPOSE par le conseiller Martine David
APPUYE par le conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse
et résolu de retenir les services de la Pépinière des Pays d'en
Haut pour la restauration du parc du Curé-Labelle suite aux dommages causés
lors d'un accident de la circulation.

Le montant total ne devra pas excéder six cent quatre-vingtquatre dollars et quatre-vingt-sept sous (684.87\$) incluant une somme de deux cent cinquante dollars (250.00\$) pour les fleurs et les plantes.

Adoptée à l'unanimité

7912-09-1990

ROCHON, PREVOST, AUCLAIR, FORTIN ET D'AOUST: DOSSIER JEANNE TELMOSSE ET VICTOR MAILLOUX

PROPOSE par le conseiller Bernard Lanthier
APPUYE par le conseiller Richard Hébert
et résolu de mandater Rochon, Prévost, Auclair, Fortin et
D'Aoust, avocats, de prendre les procédures nécessaires contre madame
Jeanne Telmosse et monsieur Victor Mailloux demeurant au 5630, 9e Avenue
à Montréal concernant le sciage de bois sur leur terrain situé au
9, rue du Moulin, lot 174 du cadastre du village de Labelle, contrevenant
au règlement d'urbanisme no. 65.

Adoptée à l'unanimité

7913-09-1990

MONSIEUR DANIEL LABELLE: OFFRE D'ACHAT IMMEUBLE DU 61, RUE DE L'EGLISE

Le conseil laisse sur la table pour étude l'offre d'achat de monsieur Daniel Labelle concernant l'immeuble de la Municipalité situé au 61, rue de l'Eglise pour la raison que monsieur Labelle ne s'est pas présenté pour fournir des informations additionnelles.

7914-09-1990

CORP. MUN. DE LA CONCEPTION: INDUSTRIE DE RECUPERATION

PROPOSE par le conseiller Bernard Lanthier
APPUYE par le conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse
et résolu de féliciter monsieur Roger Panneton, maire de La
Conception, pour l'initiative prise concernant un projet de recyclage
des déchets.

Adoptée à l'unanimité

7915-09-1990

DOSSIER M. CLAUDE LAPOINTE: ROCHON, PREVOST, AUCLAIR, FORTIN ET D'AOUST

PROPOSE par le conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse APPUYE par le conseiller Martine David

et résolu de mandater le bureau de Rochon, Prévost, Auclair, Fortin et D'Aoust, avocats, de prendre les procédures nécessaires contre monsieur Claude Lapointe, 9620 chemin du Lac-Labelle, lot p-3, rang I du canton La Minerve pour la raison qu'il a effectué des travaux sans permis, à savoir: agrandissement du bâtiment principal, démolition d'un chalet, construction d'un deuxième bâtiment et des travaux à l'intérieur de la zone de protection des rives et ce, contrairement à l'article 5.1, 5.4 et 5.7 du règlement de contrôle intérimaire de la M.R.C. des Laurentides et au règlement d'urbanisme no. 65 de la municipalité de Labelle.

Monsieur le maire, Robert Nantel, est contre.

193

Adoptée sur division



7916-09-1990 No de résolution ou annotation

PROPOSE par le maire Robert Nantel APPUYE par le conseiller Bernard Lanthier

et résolu de ne pas autoriser Hydro-Québec à exécuter les travaux d'installation, d'enlèvement et de relocalisation de poteaux sur le chemin du Lac-des-Sucreries tel que demandé en date du 21 août 1990 et référant au plan numéro 7061 daté du 17 août 1990 sous le titre de réseau Wilson. Le poteau d'encrage vis-à-vis le lot 99 devra être planté à l'intérieur de la clôture et, pour ce qui est du poteau numéro 1, Hydro-Québec devra nous fournir un écrit nous informant qu'elle sera prête à déplacer le poteau sans frais si la Municipalité devait creuser un fossé à cet endroit.

Adoptée à l'unanimité

7917-09-1990

MONSIEUR GUY THIBAULT: DEMANDE DE DEROGATION MINEURE

PROPOSE par le conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse APPUYE par le conseiller Martine David et résolu de référer au Comité Consultatif d'Urbanisme, pour étude, considération et rapport au conseil, la demande de dérogation mineure de monsieur Guy Thibault afin de lui permettre d'agrandir une remise.

Adoptée à l'unanimité

7918-09-1990

MUN. SUFFOLK ET ADDINGTON: DEMANDE DE SERVICE D'INCENDIE

PROPOSE par le conseiller Bernard Lanthier
APPUYE par le conseiller Richard Hébert
et résolu d'accepter le demande de la munic

et résolu d'accepter la demande de la municipalité cantons unis Suffolk & Addington concernant le service d'incendie pour le secteur du lac des Sucreries seulement et situé dans ladite Municipalité. La municipalité des cantons unis de Suffolk et Addington devra verser à la municipalité de Labelle un montant de base de cinq cent dollars (500.00\$) annuellement pour compenser pour les dépenses administratives et d'immobilisations et, lors des interventions, elle devra payer les frais de salaires, d'assurance et de bris.

Une entente devra être signée par les deux municipalités: que le maire et le secrétaire-trésorier de la municipalité de Labelle soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Labelle.

Adoptée à l'unanimité

7919-09-1990

MME JEANNE TELMOSSE: DEMANDE DE NETTOYAGE DE GRAVIER SUR PLANTATION D'ARBRES SUR LE CHEMIN DU LAC-BAPTISTE

PROPOSE par le conseiller Bernard Lanthier
APPUVE par le conseiller André Beaudry
et résolu d'autoriser l'inspecteur des travaux publics, monsieu
rre Lacasse à nettower le lot 13-10 rang N. canton Joly, de tout

Pierre Lacasse, à nettoyer le lot 13-10, rang N, canton Joly, de tout gravier qui aurait été déposé en bordure du terrain du Lac Baptiste, étant le propriété de madame Jeanne Telmosse.

Adoptée à l'unanimité

7920-09-1990

M. GERMAIN DURAND: ENGAGEMENT TEMPORAIRE POUR PAVE UNI ET CLOTURE

PROPOSE par le conseiller André Beaudry APPUYE par le conseiller Martine David

et résolu de ratifier l'engagement de monsieur Germain Durand à compter du 27 août 1990 pour terminer le pavé uni sur la rue du Collège et la pose de la clôture entre le terrain de la Municipalité et le cimetière et ce, au salaire horaire de dix dollars (10.00\$).

194

4 septembre 1990



7921-09-1990 No de résolution

MLLE CARINE MORIN: ENGAGEMENT COMME SAUVETEUR A TEMPS PARTIEL

PROPOSE par le conseiller Bernard Lanthier
APPUYE par le conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse
et résolu d'engager mademoiselle Carine Morin comme sauveteur
à temps partiel à la piscine intérieure municipale, au salaire horaire
de six dollars et cinquante cents (6.50\$).

Adoptée à l'unanimité

7922-09-1990

M. ROGER BISSON: TERMINAISON D'EMPLOI

PROPOSE par le conseiller Bernard Lanthier APPUYE par le conseiller André Beaudry et résolu de ratifier la terminaison d'emploi de monsieur Roger Bisson depuis le l^{er} août 1990.

Le conseil profite de l'occasion pour remercier monsieur Bisson pour ses loyaux services rendues à la collectivité.

Adoptée à l'unanimité

7923-09-1990

MLLE GINETTE CORMIER: VACANCES DU 1 AU 9 OCTOBRE 1990

PROPOSE par le conseiller Martine David APPUYE par le conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse et résolu d'accepter la semaine du l^{er} octobre comme étant la dernière semaine de vacances pour l'année 1990 de mademoiselle Ginette Cormier.

Adoptée à l'unanimité

7924-09-1990

ENSOLTEC INC.: DEMANDE D'AMENDEMENT AU REGLEMENT DE ZONAGE

PROPOSE par le conseiller Richard Hébert
APPUYE par le conseiller Bernard Lanthier
et résolu d'informer la compagnie Ensoltec inc. qu'il est dans
l'intention du conseil de modifier le règlement de zonage en changeant
une partie de la zone AG en RU et plus particulièrement les lots p-20C,
p-20B, p-21A, p-21B, 21C et 20F, rang A du canton Joly, conformément à
leur demande.

Adoptée à l'unanimité

7925-09-1990

M. HUBERT CLOT: DEMANDE DE MODIFICATION AU REGLEMENT DE ZONAGE

PROPOSE par le conseiller Bernard Lanthier
APPUYE par le conseiller André Beaudry
et résolu de référer la demande de monsieur Hubert Clot à
l'inspecteur en environnement, monsieur Pierre Delage, pour étude, considération et rapport à une prochaine assemblée, à savoir si le propriétaire actuel peut agrandir la bâtisse existante sur le lot 20A-l, rang B, canton
Joly, 5556 boulevard du Curé-Labelle à Labelle.

Adoptée à l'unanimité

7926-09-1990

MME STELLA DEMERS BASQUE: INFRACTION A LA BANDE RIVERAINE

PROPOSE par le conseiller Bernard Lanthier
APPUYE par le conseiller Martine David
et résolu de référer au Comité consultatif d'urbanisme, le
rapport de l'inspecteur en environnement, monsieur Pierre Delage, pour
étude, considération et rapport au conseil lors d'une prochaine assemblée,
le dossier concernant madame Stella Demers Basque, 84, chemún de la
Montagne-Verte, lot 3, rang 0 du canton Joly, suite à des travaux effectués
sans permis dans la bande riveraine.

Adoptée à l'unanimité

4 septembre 1990



927-09-1990 No de résolution ou annotation

M. RICHARD CLEMENT: INFRACTION COUPE DE BOIS A BLANC

PROPOSE par le conseiller Martine David
APPUYE par le conseiller Bernard Lanthier
et résolu de référer au Comité consultatif d'urbanisme, le
rapport de l'inspecteur en environnement, monsieur Pierre Delage, pour
étude, considération et rapport au conseil lors d'une prochaine assemblée,
le dossier concernant monsieur Richard Clément, route du Curé-Labelle,
lots llB, p-llC, p-llD, llA, rang B du canton Joly, suite à des travaux
effectués sans permis, à savoir: coupe à blanc et déboisement, extraction
de sable ou gravier et construction d'un chemin dans la bande riveraine,
contrevenant ainsi au règlement d'urbanisme no. 65.

Adoptée à l'unanimité

7928-09-1990

M. RICHARD LAPORTE: INFRACTION A LA BANDE RIVERAINE

PROPOSE par le conseiller Bernard Lanthier
APPUYE par le conseiller André Braudry
et résolu de référer au Comité consultatif d'urbanisme, le
rapport de l'inspecteur en environnement, monsieur Pierre Delage, pour
étude, considération et rapport au conseil lors d'une prochaine assemblée,
le dossier concernant monsieur Richard Laporte, 904 chemin de la MontagneVerte, lot 5, rang S du canton Joly, suite à des travaux effectués sans
permis dans la bande riveraine.

Adoptée à l'unanimité

7929-09-1990

M. GERMAIN LETOURNEAU: INSTALLATION SEPTIQUE TEMPORAIRE

PROPOSE par le conseiller Martine David
APPUYE par le conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse
et résolu de permettre à monsieur Germain Létourneau, 20 rue
Clément, lot 156-1-2 du cadastre du village de Labelle, de construire une
installation septique temporaire qui servira durant une période de deux
(2) ans.

L'égoût de la propriété devra être relié à l'égoût sanitaire de la Municipalité s'il est construit dans ledit intervalle de deux ans et, si l'égoût sanitaire de la Municipalité n'est pas construit, le propriétaire de la dite propriété devra construire une installation septique conforme au règlement sur le traitement et l'évacuation des eaux usées des résidences isolés (Q.2-r.8).

Adoptée à l'unanimité

7930-09-1990

E. BERGERON ET FILS LITEE: ROCHON, PREVOST, AUCLAIR, FORTIN ET D'AOUST

PROPOSE par le conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse
APPUYE par le conseiller Bernard Lanthier
et résolu de mandater le bureau de Rochon, Prévost, Auclair,
Fortin et D'Aoust, avocats, de prendre les procédures nécessaires contre
E. Bergeron et Fils Ltée, 830 rue du Moulin, lots 141-1, 143-1, 142-1 et
149 du cadastre du village de Labelle pour la raison qu'ils ont effectué
des travaux d'agrandissement sans permis contrevenant ainsi à l'article
8.1 du règlement d'urbanisme no. 65.

196



7931-09-1990
No de résolution ou annotation

MONSIEUR HUBERT NANTEL ET MADAME LISE LABELLE: SERVITUDE

PROPOSE par le conseiller Martine David
APPUYE par le conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse
et résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier de faire les
démarches nécessaires auprès de madame Lise Labelle et de monsieur Hubert
Nantel, propriétaires des lots 17-3, 17-4 et 17-29 du cadastre du village,
et demeurant au 161 rue Bélisle à Labelle, pour obtenir une servitude pour
poser une borne-fontaine sur leur propriété n'excédant pas quarante-huit
(48) pouces à l'intérieur du trottoir.

La municipalité de Labelle s'engage à réparer les dommages causés au terrain lors de la pose de la borne-fontaine.

Le prix offert pour ladite servitude est de un dollar (1.00\$).

Que monsieur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

7932-09-1990

EMPRISE FERROVIAIRE DU CP RAIL: REPRESENTANT DE LA CORPORATION DE DEVELOPPEMENT DES LAURENTIDES

PROPOSE par le conseiller Richard Hébert
APPUYE par le conseiller Bernard Lanthier
et résolu de demander à la Municipalité Régionale de Comté des
Laurentides le nom du représentant qui a été mandaté par la MRC des
Laurentides auprès de la Corporation de développement des Laurentides
concernant le dossier de l'emprise ferroviaire de CP Rail entre Saint-Jérôme et Mont-Laurier.

Adoptée à l'unanimité

7933-09-1990

CRAIG SHERGOLD: CARTE DE PROMPT RETABLISSEMENT

PROPOSE par le conseiller Martine David
APPUYE par le conseiller Richard Hébert
et résolu de publier un article, sous la rubrique "communiqué",
dans le journal l'Ecrit, invitant la po;ulation à faire parvenir une carte
de prompt rétablissement à Craig Shergold qui s'est fixé comme but, en
dépit de sa maladie, d'être inscrit dans le livre des Records Guiness
comme étant le malade qui a reçu le plus de cartes de promt rétablissement.

Craig Shergold est un enfant de 7 ans qui a une tumeur inopérable au cerveau. Il a peu de temps à vivre.

Adoptée à l'unanimité

7934-09-1990

ADOPTION DES COMPTES ET SALAIRES

PROPOSE par le conseiller Martine David APPUYE par le conseiller André Beaudry et résolu d'approuver le paiement des comptes et salaires à être débités au fonds général de la Municipalité, suivant le registre numéro 90-17 daté du 30 août 1990.

197

4 septembre 1990

7935-09-1990

ROCHON, PREVOST, AUCLAIR, FORTIN ET D'AOUST: HONORAIRES POUR DOSSIER CHEMIN BAUDART

PROPOSE par le conseiller Richard Hébert APPUYE par le conseiller André Beaudry et résolu d'autoriser le paiement au montant de six cent cinquante dollars (650.00\$) à Rochon, Prévost, Auclair, Fortin et D'Aoust, avocats, des honoraires pour le dossier du chemin Baudart.

Adoptée à l'unanimité

DEPOT DU CERTIFICAT DE LA PROCEDURE D'ENREGISTREMENT CONCERNANT LE REGLEMENT NUMERO 108 DECRETANT UN RMPRUNT AU MONTANT DE 59,000\$ POUR PAYER LE COUT D'ACHAT ET DES PROCEDURES D'EXPROPRIATION POUR L'ELARGIS-SEMENT DU RANG A, CANTON JOLY DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LABELLE

Le secrétaire-trésorier dépose devant le Conseil de la Municipalité de Labelle, le certificat de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 108 décrétant un emprunt au montant de cinquante neuf mille dollars (59,0003) pour payer le coût d'achat et des procédures d'expropriation pour l'élargissement du rang A, canton Joly, division d'enregistrement de Labelle.

7936-09-1990

AUTORISATION D'INSTALLATIONS SEPTIQUES TEMPORAIRES

ATTENDU QU'un projet d'assainissement des eaux est en voie de réalisation dans la Municipalité de Labelle par la Société Québécoise d'Assainissement des Eaux; Il est:

PROPOSE par le Maire Robert Nantel,
APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse
et résolu d'autoriser l'installation septique temporaire par
les propriétaires demeurant sur les rues ou les chemins où il y a possibilité de construction d'un égout sanitaire dans un avenir rapproché, en
autant que les contribuables concernés signent une entente à l'effet
qu'ils s'engagent à refaire leur installation septique conforme si la
construction de l'égout sanitaire ne se réalise pas pour quelque raison
que ce soit, dans les deux années qui suivront la construction de leur
installation septique temporaire.

Adoptée à l'unanimité

7937-09-1990

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller André Beaudry et résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Secrétaire-Trésorier

198

Solutifo Tel



lo de résolution ou annotation

7 Septembre 1990 PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LABELLE MUNICIPALITÉ DE LABELLE

> A une session régulière du Conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, lundi le dix-sept septembre mil neuf cent quatre-vingt-dix (17 septembre 1990), à laquelle étaient présents: mesdames et messieurs les Conseillers Richard Hébert, André Beaudry, Bernard Lanthier, Pâquerette Léonard Telmosse, Jean Brisebois et Martine David, formant le corps complet du Conseil sous la présidence de monsieur Robert Nantel, Maire et aussi monsieur Jean-Guy Rousseau, Secrétaire-Trésorier.

7938-09-1990

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSE par le Conseiller Jean Brisebois, APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier et résolu d'ouvrir l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

7939-09-1990

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSE par le Conseiller André Beaudry, APPUYE par le Cosneiller Richard Hébert

et résolu d'adopter l'ordre du jour avec les additions suivantes: 6.6 M. Pierre Lacasse, Inspecteur Municipal des Travaux Publics: remerciements. 7.8 Rochon, Prévost, Auclair, Fortin et D'Aoust, avocats: dossier Mme Solange Dumoulin.8.8 Tarif pour le badmington. 8.9 Tarif pour cours d'initiation au secrétariat. 8.10 Cours de karaté.

Adoptée à l'unanimité

ORDRE DU JOUR DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 17 SEPTEMBRE 1990

l.- Prière.

2.- Présences.

3.- Ouverture de l'assemblée.

4.- Adoption de l'ordre du jour.

5.- Soumissions et appels d'offres:

5.1 Etude et rapport concernant le barrage du Lac-Labelle.

6.- Correspondance:

- 6.1 Ass. Touristique des Laurentides: session sur la TPS.
- 6.2 Conseil Régional des Loisirs des Laurentides: colloque-formation.
- 6.3 M. Jean Monette: demande de changement de nom de chemin. 6.4 M. Hubert Nantel, concierge: fréquence de location de la salle.
- 6.5 Min. de l'Environnement: forum sur la machinerie lourde 1991.
- 6.6 M. Pierre Lacasse, Inspecteur Municipal des Travaux Publics: remerciements.

7.- Affaires en cours:

- 7.1 Rochon, Prévost, Auclair, Fortin et D'Aoust: information concernant le dossier les Bétons G & R Inc.
- 7.2 Bélanger, Sauvé, avocats: réponse concernant le dossier de M. Claude Champ.
- 7.3 M. Yvan Cédilotte: demande de poser des pancartes.
- 7.4 2741-7799 Québec Inc.: demande d'amender la résolution du 6 août 1990 pour l'achat du camion pour le nom de Déneigement du canal Enrg..
- 7.5 Mme Nicole Dutil: amender résolution du 6 aout 1990 pour accorder servitude au lieu de vente de terrain.
- 7.6 Académie Québécoise des Pompiers: demande de contribution.
- 7.7 Autorisation pour débuter les travaux d'aqueduc de 12", section
- 7.8 Rochon, Prévost, Auclair, Fortin et D'Aoust, avocats: dossier Mme Solange Dumoulin.



17 Septembre 1990 No de résolution ou annotation

8.- Affaires nouvelles:

- 8.1 Mandater ingénieur: aqueduc 12" sur la rue du Moulin. 8.2 Prévisions budgétaires 1991 de l'OMH de Labelle: approbation. 8.3 Servitude à obtenir de M. Roland Bélisle pour la pose d'une borne-fontaine sur la rue Bélisle.
- 8.4 Mlle Brigitte Roberts, resp. de la bibliothèque: demande d'auto-
- risation pour faire un concours pour un logo pour la bibliothèque 8.5 Soc. Habitation du Québec: directive adressée à l'OMH de Labelle concernant un système d'entretien préventif.
- 8.6 Min. de l'Environnement: désinfection de l'eau distribuée par le réseau d'aqueduc.
- 8.7 Min. du Loisir, Chasse et Pêche: demande de dérogation.
- 8.8 Tarif pour le badmington. 8.9 Tarif pour cours d'initiation au secrétariat.
- 8.10 Tarif: cours de karaté.

9.- Règlements et avis de motion.

10.- Divers:

- 10.1 Conseil de l'Association des Propriétaires du Lac de l'Abies. 10.2 Décès.

ll. - Affaires du Secrétaire-Trésorier:

- 11.1 Adoption des comptes.
- 11.2 Consultants Rochon et Ass. Inc.: convention collective.
- 11.3 Rochon, Prévost et Als: dossier Solange Dumoulin.
- 11.4 Phil Larochelle Equipement Inc.: benne basculante et remise de dépôt de soumission.
- 11.5 Dépôt du rapport budgétaire.

12.- Tour de table.

13.- Questions de l'auditoire.

l4.- Ajournement ou levée de l'assemblée.

7940-09-1990

TRAVAUX DE RÉFECTION DU BARRAGE DU LAC-LABELLE

ATTENDU QUE trois bureaux d'ingénieurs ont été invités à soumettre un prix pour préparer une étude et un rapport recommandant au Conseil, les travaux qui devraient être exécutés ainsi qu'un estimé du coût de ces travaux pour rendre sécuritaire le barrage du Lac-Labelle;

ATTENDU QUE seuls Labelle et Associés et Dupuis, Routhier, Riel et Associés Inc. ont soumis un prix, soit 1 910,00\$ et 9 000,00\$ respectivement;

Après discussion; Il est:

PROPOSE par le Conseiller Jean Brisebois, APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard Telmosse et résolu de laisser ce dossier sur la table pour considération.

Adoptée à l'unanimité

7941-09-1990

SESSION D'INFORMATION SUR LA TPS

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert

et résolu de déléguer dans l'intérêt de la municipalité, monsieur Jean Brisebois, Conseiller, à assister à une session d'information sur la TPS et son implication dans l'industrie touristique, qui aura lieu à l'hôtel Le Chanteclerc de Ste-Adèle le mercredi 17 octobre 1990.

Que ses dépenses lui soient remboursées à même le fonds général de la municipalité.

200

19 Septembre 1990



7942-09-1990 No de résolution ou annotation

COLLOQUE DE FORMATION DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DE LOISIR

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard Telmosse,
APPUYE par le Conseiller Martine David
et résolu de déléguer dans l'intérêt de la Municipalité, monsieur
Daniel Villeneuve pour participer au colloque de formation dans le cadre
des activités de loisir qui aura lieu à Lorraine le 19 septembre 1990.

Que les frais d'inscription, de déplacement et de repas lui soient payés et remboursés à même le fonds général de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

7943-09-1990

MONSIEUR JEAN MONETTE: CHEMIN DE L'ABBÉ-PILON

PROPOSE par le Conseiller Martine David,
APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard Telmosse
et résolu de laisser sur la table pour étude et considération,
la demande de monsieur Jean Monette de Labelle, concernant le changement
de nom du chemin de l'Abbé-Pilon en celui de chemin Monette.

Adoptée à l'unanimité

7944-09-1990

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT: FORUM ENVIRONNEMENT MACHINERIE LOURDE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller André Beaudry et résolu de ne pas déléguer de représentant au "Forum Environnement - Machinerie Lourde" qui aura lieu à Québec en mars 1991.

Adoptée à l'unanimité

MONSIEUR PIERRE LACASSE, INSPECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS: REMERCIEMENTS

Le Conseil prend connaissance des remerciements adressés au Conseil par monsieur Pierre Lacasse, Inspecteur Municipal des Travaux Publics, concernant son engagement permanent.

Adoptée à l'unanimité

7945-09-1990

MONSIEUR YVAN CÉDILOTTE: INSTALLATION DE PANCARTES "TERRAIN PRIVÉ"

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier,
APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois
et résolu de répondre à monsieur Yvan Cédilotte, qu'il n'est
pas du ressort de la municipalité de poser des pancartes "terrain privé"
ou autres désignations le long des chemins publics.

Adoptée à l'unanimité

7946-09-1990

AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO: 7808-08-1990

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller André Beaudry et résolu d'amender la résolution numéro 7808-08-1990, en changeant le nom de l'acquéreur 2741-7799 Québec Inc., par les nom et raison sociale "Déneigement du canal enrg.".

Adoptée à l'unanimité





7947-09-1990 No de résolution ou annotation

MADAME NICOLE DUTIL: OFFRE DE SERVITUDE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller André Beaudry

et résolu d'offrir à madame Nicole Dutil, 7, rue Bergeron, Labelle, une servitude sous seing privé sur le terrain appartenant à la Municipalité de Labelle, lot ptie 266, cadastre officiel du Village de Labelle, situé entre sa ligne de propriété et le trottoir, afin de lui permettre de construire une clôture à 18 pouces du trottoir.

Un coût annuel d'un dollar (1,00\$) sera exigible.

Advenant que la Municipalité aie besoin de cette partie de terrain, la Municipalité se réserve le droit de retrait de ladite servitude après un avis au propriétaire de six (6) mois.

Que le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Labelle, ladite servitude.

Adoptée à l'unanimité

7948-09-1990

MONSIEUR YVES CHAGNON ET MADAME LUCIE LAROCQUE: OFFRE DE SERVITUDE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller André Beaudry

et résolu d'offrir à monsieur Yves Chagnon et madame Lucie Larocque, 5, rue Bergeron, Labelle, une servitude sous seing privé sur le terrain appartenant à la Municipalité de Labelle, lot ptie 266, cadastre officiel du Village de Labelle, situé entre la ligne de leur propriété et le trottoir, afin de leur permettre de construire une clôture à 18 pouces du trottoir.

Un coût annuel d'un dollar (1,00\$) sera exigible.

Advenant que la Municipalité aie besoin de cette partie de terrain, la Municipalité se réserve le droit de retrait de ladite servitude après un avis aux propriétaires de six (6) mois.

Que le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Labelle, ladite servitude.

Adoptée à l'unanimité

7949-09-1990

ACADÉMIE QUÉBÉCOISE DES POMPIERS: CONTRIBUTION DE 100,00\$

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller André Beaudry

et résolu de payer une contribution de cent dollars (100,00\$) à l'Académie Québécoise des Pompiers, pour leur aider à poursuivre leurs buts dans la prévention contre les incendies.

Que ladite contribution soit imputée au poste budgétaire 220-00-419 du service de la protection contre l'incendie.

202



7950-09-1990 No de résolution

MONSIEUR MICHEL LABELLE, INGÉNIEUR: PIQUETAGE DU TRACÉ DU TUYAU D'AQUEDUC DE 300mm

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier,
APPUYE par le Conseiller Martine David
et résolu de demander à monsieur Michel Labelle, ingénieur,
de piqueter le tracé du tuyau d'aqueduc de 300mm et en indiquant le
niveau, de la station de surpression en allant vers le tuyau de 300mm
existant, dans la semaine du 24 septembre 1990, pour que l'entrepreneur
en excavation puisse débuter les travaux le ou vers le Ier octobre 1990,
le tout conformément au tarif soumis en date du 9 avril 1990.

Adoptée à l'unanimité

7951-09-1990

SOPRIN EXPERTS-CONSEILS INC.: DEMANDE DE PRIX

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert,
APPUYE par le Conseiller André Beaudry
et résolu de demander à Soprin Experts-Conseils Inc. de soumettre
un prix pour la préparation des plans et devis, ainsi que l'estimé du
coût des travaux pour la construction d'un tuyau d'amenée d'eau en CPV,
classe 150 de 300mm de diamètre dans la rue du Moulin, à partir du
chainage 9+300 en allant vers l'ouest de l'intersection du boulevard
du Curé-Labelle. Ce tuyau traverse la Rivière Rouge et devra être
suspendu sous le pont.

Plan de référence: plan et profil, rues du Pont et du Moulin, chainage 9+000 à 9+300, daté de février 1989, dossier #7-P-0249-B, plan numéro -08.

Adoptée à l'unanimité

7952-09-1990

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LABELLE: APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 1991

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard Telmosse,
APPUYE par le Conseiller Richard Hébert
et résolu d'approuver les prévisions budgétaires pour l'année
1991 de l'Office Municipal d'Habitation de Labelle, dont la contribution municipale est estimée à sept mille trois cent soixante-huit dollars
(7 368,005).

Adoptée à l'unanimité

7953-09-1990

MONSIEUR ROLAND BÉLISLE: SERVITUDE À LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE

PROPOSE par le Conseiller André Beaudry,
APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard Telmosse
et résolu d'accepter la servitude consentie par monsieur Roland
Bélisle, 148, rue Bélisle, Labelle, pour la pose d'une borne-fontaine
sur son terrain, lots 17-47, 17-48 et ptie 17-49, cadastre officiel du
Village de Labelle.

La distance maximale sera de 48 pouces à l'intérieur du trottoir de la Municipalité et la Municipalité s'engage à réparer les dommages lors de la pose de la borne-fontaine.

Le coût de la servitude est de un dollar (1,00\$).

Que le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Labelle, ladite servitude.

Que Me Louise Boivin, notaire, soit mandatée pour enregistrer cette servitude ainsi que celle de Lise Labelle et Hubert Nantel.

Adoptée à l'unanimité





7954-09-1990 No de résolution ou annotation

CONCOURS LOGO-BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

PROPOSE par le Conseiller Martine David, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et résolu d'autoriser madame Brigitte Roberts, responsable et le Comité de la Bibliothèque Municipale, de lancer un concours pour que la bibliothèque aie son logo.

Le Comité de la bibliothèque lorsqu'il aura fait son choix de logo, devra le soumettre au Conseil de la Municipalité de Labelle pour appro bation.

Adoptée à l'unanimité

7955-09-1990

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT: DÉSINFECTION DU RÉSEAU D'AQUEDUC

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier et résolu de laisser sur la table, la demande du Ministère de l'Environnement du Québec concernant la désinfection permanente de l'eau distribuée par notre réseau, tant et aussi longtemps que les travaux d'a-

Adoptée à l'unanimité

7956-09-1990

SERVICE DE LA CONSERVATION DE LA FAUNE: INSTALLATION D'UNE ROULOTTE

PROPOSE par le Conseiller Martine David,

APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard Telmosse
et résolu de référer au Comité Consultatif d'Urbanisme pour étude
et rapport au Conseil, la demande du Service de la Conservation de la
Faune concernant l'installation d'une roulotte pour offrir un service
aux chasseurs sur le lot numéro ptie 12-c, Rang "B", Canton Joly, route
du Curé-Labelle.

Adoptée à l'unanimité

7957-09-1990

TARIFICATION POUR LE BADMINGTON

queduc ne seront pas terminés.

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois et résolu de laisser sur la table, la demande de monsieur Daniel Villeneuve concernant la tarification pour le badmington.

Adoptée à l'unanimité

7958-09-1990

COURS D'INITIATION AU SECRÉTARIAT

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard Telmosse,
APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois
et résolu d'autoriser monsieur Daniel Villeneuve, à dispenser des
cours d'initiation au secrétariat au pavillon du Parc du Centenaire, lequel sera réparti sur une durée de 60 heures, au coût de soixante dollars
(60,00%) pour le cours au complet.

204



MONSIEUR JOCELYN BRAZEAU: COURS DE KARATÉ

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier,
APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard Telmosse
et résolu d'autoriser monsieur Jocelyn Brazeau, de donner des
cours de karaté au gymnase de Labelle le jeudi de 19h30 à 21h00 et le
samedi de 10h30 à 12h00, et ce, au coût de dix dollars (10,00\$) par
cours.

Monsieur Brazeau devra fournir à la Municipalité une police d'assurance responsabilité ou une attestation d'assurance avant de commencer les cours, ainsi qu'une attestation des compétences du ou des professeurs.

Adoptée à l'unanimité

7960-09-1990

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC DE L'ABIES: REMERCIEMENTS

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert et résolu d'adresser des remerciements à l'Association des Propriétaires du Lac de l'Abies, d'avoir informer le Conseil de la Municipalité de Labelle de la composition de leur conseil.

Adoptée à l'unanimité

7961-09-1990

CONDOLÉANCES À LA FAMILLE DE DAME THÉRÈSE CHARBONNEAU-LABELLE

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard Telmosse, APPUYE par le Conseiller Martine David et résolu que c'est avec un vif regret que le Conseil a appris le décès de madame Thérèse Charbonneau-Labelle.

Les membres du Conseil prient la famille, d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité

7962-09-1990

ADOPTION DES COMPTES

PROPOSE par le Conseiller Jean Brisebois, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert et résolu d'autoriser le paiement des comptes à être débités au fonds général de la municipalité suivant le registre numéro 90-18 daté du 14 septembre 1990.

Adoptée à l'unanimité

7963-09-1990

CONSULTANTS ROCHON ET ASSOCIÉS INC.: HONORAIRES

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et résolu d'autoriser le paiement au montant de cinq mille huit cent quatre-vingt-quatorze dollars et quarante-cinq cents (5 894,45\$) à Les Consultants Rochon et Associés Inc., représentant les honoraires et les déboursés dans le dossier de la convention collective.

205





7964-09-1990 No de résolution ou annotation

ROCHON, PRÉVOST, AUCLAIR, FORTIN ET D'AOUST: HONORAIRES

PROPOSE par le Conseiller Martine David, APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier et résolu d'autoriser le paiement au montant de

et résolu d'autoriser le paiement au montant de mille sept cent cinquante-trois dollars et cinquante-et-un cents (1 753,51\$) à Rochon, Prévost, Auclair, Fortin et D'Aoust, avocats, représentant les honoraires et les déboursés dans le dossier Solange Dumoulin.

Adoptée à l'unanimité

7965-09-1990

PHIL LAROCHELLE EQUIPEMENT INC .: PAIEMENT DE LA BENNE BASCULANTE

PROPOSE par le Conseiller André Beaudry,
APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier
et résolu d'autoriser le paiement au montant de vingt et un mille
six cent quatorze dollars et cinquante-cinq cents (21 614,55\$) à Phil
Larochelle Inc., pour l'achat d'une benne basculante pour le camion neuf
10 roues.

Adoptée à l'unanimité

7966-09-1990

PHIL LAROCHELLE EQUIPEMENT INC.: REMISE DU DÉPÔT DE SOUMISSION

PROPOSE par le Conseiller André Beaudry,
APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier
et résolu d'autoriser le remboursement du dépôt de soumission au
montant de mille quatre vingt dollars (1 080,00\$) à Phil Larochelle Equipement Inc., pour la benne basculante.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE

Le Secrétaire-Trésorier dépose devant le Conseil, le rapport budgétaire pour la période allant du ler janvier au 31 août 1990.

7967-09-1990

DYNABEC LTÉE: ACHAT D'UNE CARTE IMO

PROPOSE par le Conseiller Martine David,
APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard Telmosse
et résolu d'augmenter l'espace mémoire de l'ordinateur en y ajoutant une carte IMO, em remplacement d'une carte de 128K plus l'installation, pour un montant total de mille cinq cent quarante-trois dollars et quatre-vingt-dix cents (1 543,90%) incluant la taxe provinciale, suivant prix fourni par Dynabec Ltée en date du 17 juillet 1990.

Le coût sera imputé au poste 130-00-41.

Un tmansfert de fonds devra être effectué des postes 130-00-524 pour un montant de neuf cent cinquante dollars (950,00%) et du poste 190-00-524 pour un montant de quatre cent vingt-cinq dollars (425,00%) et crédité le poste 130-00-414.

Adoptée à l'unanimité

7968-09-1990

MONSIEUR PIERRE DELAGE: REMPLAÇANT DURANT SES VACANCES

PROPOSE par 1e Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par 1e Conseiller Martine David

et résolu de discuter lors d'une prochaine réunion du remplacement de monsieur Pierre Delage, Inspecteur Municipal en Environnement et Bâtisses lors de ses vacances.

206

